Rapport NABNI 2020

Janvier 2013

CINQUANTENAIRE DE L'INDEPENDANCE : **ENSEIGNEMENTS** ET **VISION** POUR L'**ALGERIE DE 2020**

Chapitre Education : compétences, savoir et capacité d'innovation

NABNI نبني

نبني جزائرنا على أفكار جديدة

Notre Algérie Bâtie sur de Nouvelles Idées

CINQUANTE CHANTIERS DE RUPTURE POUR BATIR L'ALGERIE DE 2020

Chapitre Education : compétences, savoir et capacité d'innovation

Chantiers 16 à 25

Préambule

L'Algérie fête cette année le Cinquantenaire de son indépendance. Cet anniversaire coïncide avec un moment crucial de l'histoire de notre jeune Nation. Un moment charnière où l'avènement de la légitimité démocratique va définitivement remplacer la légitimité historique. Un moment où les innombrables acquis de ces cinquante premières années sont souvent oubliés face à la demande pressante et légitime de la population pour davantage de développement, de droits, de justice sociale et d'espoir. Un moment où l'on réalise plus que jamais l'impasse dans laquelle nous mène un modèle économique et social trop dépendant des ressources de notre sous-sol. Un moment où cette incertitude sur notre avenir énergétique nous oblige à penser au virage à prendre urgemment pour préparer l'après-pétrole. Dans cette phase où la génération qui a mené le combat libérateur passe le flambeau aux générations postindépendance, cette année du Cinquantenaire est aussi une formidable occasion pour prendre du recul, de **faire un bilan d'étape bref et serein du premier cinquantenaire** en matière économique, sociale et politique, et de proposer, collectivement, un Projet global et cohérent, fait de visions et de solutions concrètes pour se projeter dans l'avenir et engager le second cinquantenaire sur des bases solides.

Conformément à l'engagement pris par NABNI lors du lancement de notre initiative, le ***Rapport du Cinquantenaire de l'Indépendance : bilan et vision pour l'Algérie de 2020*** ambitionne de marquer l'année du Cinquantenaire de notre indépendance en proposant à nos concitoyens, aux élus, aux cadres, aux universitaires, aux responsables politiques et des institutions, ainsi qu'à tout ce que compte notre pays comme acteurs de la société civile et de forces vives, où qu'elles se trouvent dans le monde, un Projet, une vision et un ensemble de **« *Cinquante chantiers de rupture pour bâtir l'Algérie de 2020* »**.

Nos cinquante premières années ont en été riches de succès – tous les indicateurs de développement humain, d'accès aux services sociaux et à l'infrastructure et de niveau de vie l'attestent. Elles ont aussi été pleines de déceptions et de désespoirs, notamment pour notre jeunesse qui rêve de mieux. Elles ont enfin été riches d'enseignements sur les limites de notre modèle de développement, ainsi que sur les faiblesses dans le fonctionnement de notre Etat et de ses institutions.

Riche de ces héritages et de ces leçons, de ces acquis et de son formidable potentiel humain, notre pays est mûr pour un nouveau départ. Il est grand temps de passer à une autre approche du développement et de la politique publique. Un Projet moderne, en rupture avec les approches passées. C'est ce que ce rapport propose au débat. Ce Projet se veut cohérent, concret, réaliste mais néanmoins ambitieux et audacieux. Il ne s'agit pas d'une stratégie globale couvrant tous les domaines de l'action publique, mais d'un ensemble de chantiers de rupture fondamentaux. Ruptures dans l'approche des politiques publiques. Ruptures dans le rôle de l'Etat et des institutions, ainsi que dans leurs relations au citoyen. Ruptures dans la gouvernance. Ruptures pour plus de modernité et d'ouverture dans l'action publique.

Le Projet proposé est le produit de consultations régulières qui ont eu lieu depuis les débuts de l'initiative NABNI en avril 2011. Ces consultations se poursuivront au cours de l'année 2013. Fidèle à son engagement participatif, le groupe NABNI offrira l'opportunité à l'ensemble des citoyens de contribuer à construire ce Projet, à l'enrichir, à le critiquer et à proposer des alternatives. D'abord sur Internet, où le site **www.nabni.org** et la page Facebook ***Nabni 2012*** ou des publications régulières viseront à vulgariser les chantiers proposés et les expliquer. Des conférences-débats et ateliers thématiques accompagneront ces publications pour plus de proximité et d'échange avec tout ce que compte notre pays comme experts et personnes de bonne volonté désireuses de contribuer à cet effort. Cela pourra aussi être

l'occasion de rassembler autour de ce Projet les talents issus de tous les horizons, du monde académique et politique, de l'administration, de l'entreprise, du monde syndical, de la société civile et de la presse, qu'ils vivent et exercent sur le territoire national ou qu'ils excellent à l'étranger.

Les « *Cinquante chantiers de rupture* » qui permettent d'engager ce virage nécessaire pour construire l'Algérie de 2020 ne constituent pas un menu dans lequel on pourrait « piocher » des idées à mettre en œuvre indépendamment les unes des autres. Il s'agit d'un « tout », d'un Projet global, où toutes les actions sont interdépendantes :

- Des premiers chantiers économiques qui proposent une grande réforme fiscale et budgétaire qui nous force à progressivement couper le cordon avec la rente des revenus pétroliers, et qui décrivent une nouvelle stratégie économique cohérente…
- … aux chantiers de la santé ou de l'éducation qui proposent d'ouvrir le système hospitalier ou le système de formation à la responsabilisation par l'évaluation indépendante de la qualité et de la performance, et qui proposent une nouvelle approche pour construire la complémentarité entre un service public revalorisé et une offre privée mieux régulée et plus encouragée…
- … en passant par une refonte des aides sociales de l'Etat pour un système de redistribution plus ciblé, plus juste et plus efficace…
- … ainsi que des chantiers pour un meilleur vivre ensemble, qui proposent des mécanismes pour impliquer réellement la société civile dans la définition des projets urbains de leurs villes ou des initiatives culturelles locales…
- … ou des chantiers de la gouvernance qui donnent à la société civile, à l'APN, et à de nouvelles institutions indépendantes de réels moyens et pouvoirs pour responsabiliser et évaluer l'action d'un Etat modernisé, ouvert et aux capacités renforcées…
- … en arrivant, enfin, au cinquantième et dernier chantier qui propose une refonte totale de l'organisation et du fonctionnement du pouvoir Exécutif.

Tous les Chantiers de Rupture reposent sur un ensemble cohérent de mesures interdépendantes. Ils sont liés par un même fil conducteur : ce Grand Virage que doivent prendre notre Etat, nos institutions, nos élus ainsi que notre société pour adopter collectivement une nouvelle relation à l'action publique et une nouvelle approche du développement, qui permettra de préparer l'Algérie de 2020 sur de nouvelles bases.

Le Projet que nous proposons est audacieux. Cette ambition d'une Algérie nouvelle à l'horizon 2020 est à notre portée. Notre société possède en elle les ressorts et l'audace pour le réaliser. Nos ainés n'en ont pas manqué le jour ils décidèrent d'engager le combat libérateur qui nous a permis aujourd'hui de fêter, libres, ce Cinquantenaire. Malgré les erreurs, ils n'ont pas manqué non plus d'audace ni de rêve en engageant l'Algérie dans un projet de développement ambitieux et visionnaire au lendemain de l'Indépendance. Cette audace et cette grande ambition pour notre pays est notre héritage commun. C'est ce qui a nourri la vision développée dans ce rapport.

Les membres de l'Initiative NABNI,

Décembre 2012.

Introduction

et

Vision

ALGERIE 2020

Indéniablement, en 50 ans, l'Algérie a accompli de grands progrès. Dans l'éducation, l'accès à l'école primaire est passé de moins de 85% en 1980 à plus de 97% en 2011. Le revenu par habitant a plus que doublé en 50 ans, tout comme la consommation des ménages. Les taux de pauvreté ainsi que les inégalités ont tous deux baissé. Mis à part la « décennie noire » des années 1990, le revenu par habitant n'a cessé de croître depuis l'indépendance, pour atteindre plus de 7000 dollars par tête (en Parité des Pouvoirs d'Achat) en 2011.

Cependant, en comparant l'Algérie, à la fois à des pays partis du même point (voire avec de plus grands handicaps) il y a 50 ans, et à d'autres pays à revenu intermédiaire, deux constats s'imposent. En premier lieu, malgré une rente importante, notre pays n'a pas connu la trajectoire de développement qu'il aurait pu atteindre compte tenu de son immense potentiel. En effet, durant la même période, la Corée a vu son revenu par habitant multiplié par 16, la Malaisie par 5 et la Turquie par plus de 3.

En second lieu, dans tous les domaines, que ce soit l'économie, l'éducation, la santé, ou la gouvernance publique, notre pays est à la traîne comparés à d'autres pays à revenu intermédiaire.

Le secteur de l'éducation souffre d'une inefficacité criante et d'une faible qualité. Le coût d'un diplômé atteint plus de 500% du PIB par habitant, alors qu'il n'est « que de » 200% en Tunisie et 180% en Egypte par exemple. Au TIMSS 2007, les performances des élèves algériens ont été médiocres : en mathématiques par exemple, seuls 7% des élèves de 8ème année atteignent le niveau III, contre 21% des élèves tunisiens, 21% des élèves égyptiens, et 19% des élèves indonésiens.

Dans le domaine de l'économie, l'indicateur le plus révélateur est la part de l'industrie dans le PIB. Elle ne dépasse pas 8% du PIB, alors que ce taux oscille entre 25% et 35 % dans les pays émergeants à forte croissance. Enfin, sur le plan de la gouvernance publique, nous figurons en queue de peloton des classements internationaux, au sein de pays à revenus comparables, quel que soit l'indicateur retenu (données 2010): transparence budgétaire (dernier sur 100), Etat de droit (73ème sur 100), efficacité de l'Etat (66ème sur 100), corruption (score de 2,9 sur 10), qualité de la régulation publique (89ème sur 100), etc.

Ces comparaisons internationales, ainsi que le contraste saisissant entre l'aisance financière des années 2000 et les modestes performances en terme de croissance et de création d'emplois, témoignent du fait que notre modèle de développement est aujourd'hui en panne, voire dans une impasse : l'Algérie peine invariablement à trouver la voie de la diversification de son économie.

Il faut à présent faire preuve de lucidité et de pragmatisme, les recettes du passé ne marchent plus et ne marcheront pas mieux demain. L'idée d'une rente perpétuelle, isolant l'Algérie de la compétition mondiale et la protégeant de tous les défis futurs dont ceux liés au climat, à l'environnement et à la raréfaction des ressources, n'est qu'un mirage. Il est urgent pour notre pays de renforcer ses capacités à faire face, dans un futur très proche, à un monde de plus en plus turbulent, où seuls les pays qui auront la capacité de s'adapter et d'innover, pourront tirer leur épingle du jeu.

Les réponses urgentes et cruciales à apporter doivent à être à la hauteur des défis colossaux que nous devons relever. Nous devons rompre avec le fatalisme et prendre la pleine mesure de notre potentiel.

Riche de l'héritage et des enseignements de ces 50 dernières années, fort de notre formidable potentiel humain, notre pays est mûr pour un prendre nouveau départ.

Le temps presse, car si un changement radical de la trajectoire de développement de l'Algérie n'est pas engagé à court terme, nous irons dans le mur, sur tous les plans, économique, social et environnemental. Il ne s'agit plus d'être pessimiste ou optimiste, mais volontariste, pour amorcer maintenant l'indispensable virage et éviter ainsi le même sort que le Titanic. Le souvenir de ce magnifique paquebot qui, aveuglé par sa puissance, a sombré en heurtant un iceberg qu'il n'avait pu éviter faute d'avoir entamé son virage à temps, ne peut que nous rappeler la situation dans laquelle se trouve actuellement notre pays. Des simulations opérées dans le cadre de ce rapport, et présentées dans le chapitre consacré au thème de l'économie, montrent que si le statut quo actuel se poursuit, les réserves de change de l'Algérie seront consommées à l'horizon 2025 et la dette publique pourrait atteindre 80 milliards de dollars à cette date.

Pour éviter ce scénario catastrophe, nous avons besoin de libérer les initiatives, de rompre avec le conformisme et de nous laisser porter par des idées neuves afin d'être capables de construire un nouveau modèle de développement. Notre pays doit s'engager dans de nombreuses ruptures, à la hauteur de l'attente d'un peuple qui a soif de progrès.

Comment diversifier notre économie et créer les emplois que commande une population qui atteindra 40 millions en 2020 et 43,5 millions en 2030 ?
La réponse à cette question fondamentale nécessite avant tout de répondre à une interrogation plus structurante : quelle Algérie voulons-nous à l'horizon 2020 ? Il s'avère capital de partir d'une véritable vision pour notre pays, porteuse d'ambitions dans les domaines fondamentaux qui touchent la vie des Algériens, afin de structurer une stratégie globale. On ne peut, en effet, penser indépendamment les unes des autres les réformes à mettre en œuvre dans des domaines critiques comme l'emploi, le développement du secteur privé, la gouvernance publique, la dépendance du budget de l'Etat aux hydrocarbures, l'éducation, la santé, etc. Cette stratégie globale doit avoir le double objectif de répondre rapidement aux aspirations du peuple algérien et de hisser notre pays de façon pérenne sur une trajectoire de croissance soutenue.

L'Algérie dont nous rêvons, celle que nous voulons bâtir, sera un pays économiquement plus prospère, socialement plus juste et plus égalitaire, un pays dans lequel chaque algérien pourra devenir un véritable citoyen, participer au développement de son pays, vivre en sécurité et trouver sa place dans une société harmonieuse et ouverte sur le monde ; recevoir une éducation de qualité, trouver un emploi qui lui permette de construire sa vie, fonder une famille, éduquer ses enfants, accéder à des services publics de qualité, accéder à des soins de qualité à un coût abordable, vivre dans un Etat de droit, et être écouté des institutions et protégé de leur arbitraire.

La stratégie globale que nous proposons permet de se fixer un certain nombre d'ambitions en partant d'une déclinaison plus précise de la vision en objectifs quantitatifs et qualitatifs selon cinq thèmes : l'économie et l'emploi, l'éducation, la recherche et le savoir, la santé, le vivre ensemble (culture et urbanisme) et la gouvernance publique.

La vision économique à l'horizon 2020 : vers un nouveau modèle de croissance, où la rente agit comme moteur de la diversification

- Augmentation du PIB hors-hydrocarbures de plus de 65% d'ici 2020 et doublement de ce dernier d'ici 2023, correspondant à un taux de croissance moyen hors-hydrocarbures de 6% par an à partir de 2015 et de 7.5% à partir de 2020
- Part des exportations hors-hydrocarbures proche de 4% en 2020, 9% en 2025 et 20% en 2030.
- Part de l'industrie dans le PIB dépasse 6% en 2020 (contre 5% en 2012), 7% en 2025 et 8% en 2030, alors que les autres secteurs hors-hydrocarbures (services, commerce, agriculture, etc.) croissent de 6% par an à partir de 2015 puis de 7.3% par an à partir de 2020.
- Un taux d'investissement privé qui atteint 20% du PIB en 2020 (contre moins de 10% en 2012).
- Un taux de chômage de 8% en 2020 (15% pour les diplômés de moins de 30 ans) et un taux d'emploi qui atteint 60% (dont 40% de taux d'emploi des femmes).
- Une densité des entreprises proche de la moyenne des pays émergents à forte croissance: 20 entreprises par 1000 habitants à l'horizon 2020.
- Un climat des affaires de classe mondiale en 2020: parmi les 3 meilleurs du pourtour méditerranéen et parmi les 50 meilleurs mondiaux (classements internationaux).
- Un budget de l'Etat dont la dépendance aux revenus des hydrocarbures est progressivement réduite: au maximum 50% du budget étant financé par la fiscalité pétrolière en 2020 et 20% en 2030 (contre 66% en 2012). A partir de 2020, 75% du budget de fonctionnement sera couvert par la fiscalité pétrolière (100% en 2025).
- Les éventuels excédents de recettes provenant de la fiscalité pétrolière seront alloués pour un tiers à un nouveau **Fonds Souverain pour l'Avenir**, le reste étant versé au Fonds de Régulation des Recettes. Ce dernier sera axé, de manière égale, sur : (i) l'éducation, la recherche et le savoir scientifique ; et (ii) les générations futures, qui ne pourront accéder à leur part qu'à l'horizon 2050. Il sera aussi créé un Fonds Souverain International pour gérer de manière plus active et plus rentable de 10 à 20 pourcent des réserves de change. Ce Fonds pourrait, à terme, être utilisé pour stériliser une partie des recettes en devises de la Sonatrach.
- Le Fonds Souverain pour l'Avenir aura accumulé près de 900 milliards de DA en 2020, et plus de 3.000 milliards de DA en 2030.[1]

[1] Tous les montants sont exprimés en valeurs constantes de 2012 et sont donc nets d'inflation ou de variations de taux de change.

La vision pour le système éducatif à horizon 2020 : Des citoyens bien formés, ouverts sur le monde et capables de porter la modernisation de notre économie et de notre société

- Faire parvenir le taux d'achèvement du primaire à 98% et de celui du premier cycle du secondaire à 95%
- Réduire de moitié les taux de redoublement jusqu'au baccalauréat
- Atteindre un taux brut de scolarisation de 40% dans le supérieur, avec un véritable fonctionnement pyramidal du système LMD [2] et un meilleur rendement a l'université (réduire le taux d'échec et réduire la durée moyenne des études)
- Assurer une formation professionnelle de qualité pour ceux qui ne passent pas par l'université
- Réduire de moitié le coût d'un diplômé en % du PIB par habitant
- Passer à la 25ème place dans le TIMSS et dans les 3 premiers pays de la région MENA
- Atteindre une moyenne de 300 publications pour 1 million d'habitants
- Accroître significativement la part des étudiants dans les filières scientifiques et techniques
- Etendre les doubles diplômes avec les meilleurs établissements universitaires internationaux, notamment à partir de la licence
- Faire en sorte que les diplômés de l'enseignement supérieur puissent en 6 mois s'insérer dans le marché du travail en occupant des postes en adéquation avec leurs qualifications
- Favoriser l'émergence de pôles de recherche et développement en synergie avec la stratégie de développement économique du pays
    - Des pôles d'excellence de recherche, de classe mondiale, en santé, politiques publiques, TIC, agriculture saharienne, pétrochimie et énergies[3] : favoriser la mise en réseau des centres de recherche, instituts de formation, entreprises
- Disposer d'indicateurs de qualité et de performance du système éducatif à différents niveaux (national, régional, par wilaya)

[2] Avec une part prédominante de licences professionnelles et une calibration des licences académiques sur les véritables besoins du pays en doctorants, une sélectivité dans le passage de la licence au master etc.
[3] Transformer l'IAP en Institut Algérien des Energies par exemple

La vision pour le système de santé à horizon 2020 : des Algériens maintenus en bonne santé, grâce à des soins de qualité accessibles à tous et à un système de santé moderne et performant

Atteindre un niveau sanitaire qui positionne l'Algérie dans le top 5 du benchmark pour l'ensemble des indicateurs de référence de santé publique,

- Eradiquer certaines pathologies infectieuses résurgentes que l'on peut suivre / contrôler (Maladies transmissibles hydriques, tuberculose, etc.)
- Diviser par 2 les taux de mortalités infantile, maternelle et Juvéno- infantile
- Viser un positionnement dans le top 5 du benchmark sur le reste des indicateurs de référence de santé publique (espérance de vie, densité médicale et infirmière)
- Renforcer la part du PIB consacrée à la santé et atteindre les ratios du top 5 du benchmark (7% à 10%)

L'Algérie doit avoir comblé les failles actuelles dans l'organisation de son système de santé

- Donner à tous les citoyens un accès équitable minimal à des soins de qualité (publics ou privés)
- Evaluer systématiquement et contrôler la qualité et la performance du système de santé
- Faire du patient et de ses accompagnants un acteur exigeant et reconnu de cette évaluation systématique de la qualité et des services rendus
- Revoir le mode de financement du secteur de la santé afin de réduire le reste à charge des ménages et le ramener à la moyenne des pays du benchmark, ou à un maximum de 20% du pouvoir d'achat d'un ménage dans les 5 ans (et l'idéal serait de le limiter ensuite entre 10 à 15% d'ici 2025).

« Remettre chaque acteur à sa juste place » avec des règles du jeu transparentes et partagées et des engagements réciproques entre les opérateurs de santé, publics et privés, et l'Etat

- Responsabiliser l'Etat et les tutelles sur un rôle de régulation du système de santé
- Donner une place officialisée et encadrée aux opérateurs privés (à but lucratif) disposant d'une vraie place reconnue et contractualisée (notamment avec l'Assurance Maladie), et contrôlée et donc insérée dans les options courantes de services de santé pour les citoyens.
- Permettre le développement d'un « troisième secteur », composé d'operateurs privés à but non lucratif qui acceptent de prendre en charge des missions de santé publique (et bénéficient en conséquence de financements publics directs).

Sur les industries du médicament et autres produits à usage médical à horizon2020:

- Atteindre 70% de production locale sur les génériques (dont 2/3 de produits d'origine chimique pour au moins 1/3 de produits bio-similaires) et rééquilibrer le ratio de couverture volumes/valeur de la production locale pour viser au moins 50% en ratio de couverture en valeur.
- Atteindre 30% en produits de spécialité dont idéalement 50% de produits d'origine chimique et 50% de produits biotechnologiques
- Réduire significativement le niveau des ruptures et améliorer les prestations de services de santé associés au bénéfice des patients
- Renforcer le cadre juridique, légal, financier, fiscal et en ressource humaine pour stabiliser et consolider ce secteur encore fragile.

La vision pour le vivre ensemble

Culture : Une réappropriation de l'espace culturel par les citoyens

- Accroître la diversité de l'offre culturelle sur tout le territoire national
- Rendre les structures en charge de la politique et de l'offre culturelles décentralisées, autonomes et professionnelles et faire en sorte qu'un programme varié d'animation culturelle existe au niveau de chaque localité, afin de rendre les territoires attractifs
- Faire en sorte que l'Etat apporte un soutien multiforme et un financement adéquat au développement des politiques artistiques dans tous les domaines (musique, littérature, théâtre, arts plastiques, cinéma)
- Impliquer la société civile dans la production culturelle et lui offrir les moyens appropriés pour le faire (financement, infrastructure, accès aux medias lourds)
- Protéger et revitaliser l'extraordinaire patrimoine culturel algérien matériel et immatériel et assurer une protection et une valorisation du patrimoine architectural algérien par une approche scientifique et rigoureuse
- Transmettre un socle culturel commun à tous les jeunes Algériens et leur assurer une ouverture vers les autres cultures

Villes et territoires : Un développement en harmonie avec un environnement urbain et rural préservé, valorisé et propice à l'épanouissement des citoyens

A l'horizon 2020, nous espérons que les changements suivants seront inities

- Actions concrètes e protection des ressources naturelles et des environnements fragiles
- Mise en œuvre d'un véritable aménagement du territoire
- Implication des citoyens dans les décisions d'urbanisme
- Plans d'urbanisme actualises et effectivement mis en œuvre
- Programme d'amélioration significative de la qualité du bâti
- Respect des normes architecturales régionales dans les constructions nouvelles
- Chaque métropole est équipée d'un plan de transport public cohérent
- Généralisation d'une approche globale du traitement des problèmes des citoyens dans les grandes villes
- Déploiement de ceintures vertes, de parcs, d'infrastructures de loisirs et sportives dans les villes

La vision pour la Gouvernance publique à horizon 2020

- **Un Etat de droit restauré :** les Algériens seront égaux devant la loi. Il n'y aura plus « d'Etat de droit informel » octroyant des privilèges à certains et offrant un cadre légal incertain à d'autres. La justice sera indépendante et assurera un traitement équitable à chaque citoyen indépendamment de tout critère non constitutionnel. Un rééquilibrage des pouvoirs sera réalisé, afin de permettre l'expression systématique de mécanismes de contre-pouvoir, notamment en redonnant au parlement son plein rôle.
- **Des institutions redevables devant le citoyen Algérien :** les institutions travailleront à servir l'intérêt collectif. L'Etat garantira un droit d'accès à toute information non classée secret défense, et il assurera une transparence dans la gestion des finances publiques. Une évaluation continue et indépendante de l'action de l'Etat sera au cœur de la Gouvernance Publique.
- **Une société civile plus libre, plus active et dotée des moyens d'évaluer de façon indépendante l'action des institutions :** la liberté d'association sera consacrée, ainsi qu'un certain nombre de libertés fondamentales (d'expression, individuelles, etc.), afin de libérer les forces vives de la société civile. Elle sera dotée d'instruments d'évaluation indépendante des institutions et aura les moyens de saisir les pouvoirs publics pour faire entendre sa voix.
- **Un Etat moderne doté de capacités d'accompagnement du développement de la société :** restaurer les capacités de l'Etat à servir le citoyen en étant plus proche de ses préoccupations et en lui offrant notamment des services de qualité. L'Etat aura les capacités d'être à la fois un facilitateur et un catalyseur du développement économique et social.

Cinquante chantiers de rupture pour bâtir la vision « Algérie 2020 »

Réaliser cette vision nécessite de profonds changements dans la manière de conduire les politiques publiques dans notre pays. Des ruptures sont à opérer dans plusieurs domaines pour changer de cap et résoudre les contraintes structurelles auxquels font face tous les secteurs. Il s'agit d'adopter de nouvelles approches car les politiques menées jusque-là ont montré leurs limites. Identifier ces nouvelles approches sur la base des expériences des cinq décennies passées et de leur bilan est l'objet de ce rapport. Au total, dans les cinq thèmes analysés*, cinquante chantiers de rupture* ont été identifiés.

Le tableau de la page suivante synthétise, pour chaque thème, les leviers structurels sur lesquels les ruptures doivent s'opérer pour atteindre, à l'horizon 2020, les visions énoncées ci-dessus. Pour chacun de ces leviers de politique publique correspondent des chantiers de rupture qui devront être mis en œuvre au cours des prochaines années. Ces cinquante chantiers représentent, dans leur ensemble, le grand virage que doit opérer notre pays à l'aube de ce second cinquantenaire de notre indépendance.

CINQUANTE CHANTIERS DE RUTPTURE POUR BATIR l'ALGERIE DE 2020

	Leviers		*Chantiers de rupture*
ECONOMIE	*Couper progressivement le cordon de la rente budgétaire à l'horizon 2020 puis 2030 en la réorientant vers les investissements d'avenir*	1	**Engagement constitutionnel pour couper le lien à la rente et l'investir dans l'avenir**
		2	**Grande réforme fiscale**
		3	**Maitrise de la demande énergétique**
		4	**Ciblage des transferts sociaux et nouveaux transferts monétaires**
	Transformer l'environnement de l'entreprise et de l'investisseur pour en faire un climat des affaires des plus attractifs	5	**Environnement des affaires de classe mondiale**
		6	**Quatre ans pour transformer le secteur financier**
		7	**Foncier industriel et économique au service de la diversification**
	Engager la nation dans une stratégie économique volontariste et cohérente pour un nouveau modèle de croissance et de diversification	8	**Nouvelle Politique Industrielle**
		9	**Soutien aux exportateurs et facilitation du commerce**
		10	**Politique d'ouverture cohérente et maitrisée**
	Adopter une nouvelle approche des politiques de l'emploi et de l'informel	11	**Refonte des instruments de soutien à l'emploi**
		12	**Approche nouvelle pour l'informel**
	Changer de manière fondamentale le cadre de gouvernance économique et l'approche de l'Etat en matière de conduite de la politique économique	13	**Refonte du rôle de l'Etat actionnaire et régulateur**
		14	**L'entreprise au cœur du pilotage économique**
		15	**Pilotage économique entièrement remodelé**
EDUCATION	*Mettre le pilotage par la qualité et la performance au cœur de la politique d'éducation, à tous les niveaux*	16	**Responsabilisation et pilotage par la performance du système éducatif**
		17	**Autonomie accrue des établissements**
		18	**Cursus universitaires mieux articulés aux besoins de l'économie**
		19	**Revaloriser la formation professionnelle et technique**
		20	**Complémentarité entre enseignement public et privé**
	Bâtir un système éducatif et de formation plus équitable	21	**Créer de plus grandes incitations à la recherche**
		22	**Réduire les inégalités face à l'école**
	Bâtir un système éducatif plus épanouissant pour les élèves	23	**Meilleure orientation des élèves et passerelles entre différents cursus**
		24	**Nouvelle pédagogie d'enseignement**
		25	**Améliorer les conditions de travail et de vie des étudiants**
SANTE	*Mettre le pilotage par la qualité et la performance au cœur de la politique de santé publique*	26	**Evaluer et contrôler la qualité des soins et la performance**
		27	**Responsabiliser les acteurs et systématiser la contractualisation**
		28	**Gérer et prendre les décisions au plus près du terrain**
	Permettre un accès équitable à des soins sécurisés et de qualité	29	**Redéfinir les modes de gestion et d'approvisionnement des produits de santé**
		30	**Amener le soin au plus près du citoyen et sortir de l'hospitalo-centrisme**
		31	**Réduire le poids de la dépense de santé pour les ménages**
	Construire la complémentarité entre les secteurs public et privé au bénéfice du patient	32	**Donner une place reconnue et contrôlée aux opérateurs privés dans le système de santé**
		33	**Développer un espace 'privé à but non lucratif' pour les priorités de santé publique**
VILLES	*Mettre en œuvre concrètement un véritable aménagement du territoire*	34	**Redonner une cohérence et un équilibre au territoire**
		35	**Mettre en place des gouvernorats pour piloter le rééquilibrage entre agglomérations**
	Redonner une cohérence et un ordre à nos villes et nos villages	36	**Améliorer significativement la qualité de la vie dans les villes et les villages**
		37	**Améliorer l'intégration des citoyens algériens à leur environnement**
CULTURE	*Construire de nouveaux rapports entre l'Etat et les acteurs culturels et œuvrer à la (ré)appropriation de l'espace artistique et culturel par les citoyens*	38	**Augmenter l'offre culturelle et démocratiser son accès**
		39	**Libérer les initiatives et soutenir l'industrie culturelle**
		40	**Assurer la préservation et la valorisation du patrimoine**
GOUVERNANCE	*Faire de la redevabilité et de la responsabilisation de l'Etat et de ses institutions vis-à-vis du citoyen le socle de l'action publique*	41	**Faire de l'Algérie un des pays les plus transparents dans l'action publique**
		42	**Création d'une Agence Indépendante d'Evaluation des Politiques Publiques**
		43	**Faire du Parlement un acteur clé de l'évaluation de l'action de l'Etat**
	Créer un cadre permettant à la société civile de se doter de réels outils de contre-pouvoir	44	**Lever les obstacles qui entravent les libertés publiques**
		45	**Soutenir les associations qui évaluent et responsabilisent l'Etat**
	Lever les obstacles qui entravent l'indépendance et l'autonomie des institutions, au-delà des textes existants qui ne les consacrent qu'en théorie	46	**Mesures pour une indépendance effective et réelle de la Justice**
		47	**Indépendance des autorités de régulation et d'évaluation de l'action publique**
	Transformer l'Etat en catalyseur du développement économique et social par le biais d'institutions d'excellence	48	**Un « Plan Marshall » pour un Etat moderne et légitimé par sa performance**
		49	**Décentralisation pour plus de performance, de proximité et de redevabilité**
		50	**Refonte de la Présidence de la République**

2ème thème

Education : compétences, savoir et capacité d'innovation

1-Bilan

Première phase (1962-1976) : Organisation de l'enseignement dans le prolongement de l'enseignement français pré-indépendance

- Formation des enseignants inspirée par le modèle français ou réalisée en France;
- Enseignement de la plupart des matières (notamment les matières scientifiques) en français de l'école primaire à l'université ;
- Organisation des enseignements héritée du modèle français ;
- Besoins en enseignants comblés par la coopération internationale, notamment en français.

Seconde phase (1976-2000) : mise en place d'un enseignement algérien dont les objectifs sont énoncés dans la Charte de 1976 et complétés par la constitution de 1996 dans son article 53

- Nationalisation de l'éducation avec l'adoption de l'arabe comme langue d'enseignement en mettant l'accent sur la religion et l'histoire :
    - remplacement des enseignants étrangers par des enseignants algériens et des étrangers arabophones ;
    - l'objectif est de former un citoyen maitrisant la langue arabe, ayant une bonne connaissance de la religion musulmane et de l'histoire algérienne et du monde arabe.
- Réorganisation des enseignements :
    - création de l'enseignement fondamental en remplacement des cycles du primaire et du collège avec une uniformisation des programmes d'enseignement ;
    - réorganisation des filières universitaires (médecine, droit) selon un modèle différent du modèle français ;
    - arabisation progressive des sciences humaines et sociales du primaire à l'université, arabisation des matières scientifiques jusqu'au baccalauréat et tentative, non aboutie, d'arabisation des enseignements scientifiques l'université, qui demeurent finalement en français ;
- Démocratisation de l'éducation :
    - enseignement obligatoire jusqu'à la fin du collège ;
    - gratuité de l'enseignement avec des dépenses « sociales » importantes, sans conditionnalité de ressources :
        - des aides matérielles conséquentes accordées aux familles pour aider la scolarisation à l'école fondamentale;

        - une bourse accordée aux étudiants pour couvrir leurs frais (restauration, transport) et un effort massif en matière d'hébergement dans les cités universitaires
    - recrutement massif d'enseignants pour les écoles fondamentales par la mise en place de filières courtes pour la formation d'enseignants n'ayant pas achevé leur parcours au lycée ;
    - effort important en matière d'enseignement professionnel.
- Instauration du monopole de l'Etat sur la fourniture des services éducatifs et proscription de l'enseignement privé :
    - Etat est le seul habilité à organiser le système d'enseignement ;
    - enseignement public généralisé à tous les paliers ;
    - quelques écoles privées voient le jour à partir de la fin des années 80 mais elles n'ont pas de statut officiel ;
    - timide tentative d'ouverture au privé au sein de l'enseignement professionnel
        - concerne surtout les grandes villes ;
        - concentration sur les formations les plus lucratives, plutôt de nature universitaire (écoles de commerce, instituts de langue, instituts d'informatique) jouant le rôle de substitut à un enseignement universitaire privé non autorisé par les textes pour répondre à des besoins bien réels du marché algérien.
- Centralisation maintenue de l'organisation administrative et pédagogique

Troisième phase (2000-2011) :tentative d'amélioration des résultats du système éducatif, sans grandes ruptures, à travers le décret exécutif du 29 août 2004 et la loi du 23 février 2008

- Certains principes demeurent inchangés :
    - enseignement à l'école se fait entièrement en langue arabe, y compris pour les enseignements scientifiques tandis que l'enseignement des matières scientifiques demeure en français à l'université
        - malgré les propositions de la Commission de réforme de l'éducation de revenir à l'enseignement des matières scientifiques en français pour assurer une continuité avec l'université et le monde professionnel (ingéniorat, médecine, architecture, etc.), la seule modification consiste à revenir aux symboles universels dans l'enseignement des mathématiques
        - enseignement des matières scientifiques à l'université continue à se faire en français
    - scolarité demeure obligatoire jusqu'à la fin du collège ;

- éducation demeure gratuite à tous les paliers
- effort d'investissement très conséquent est fait pour minimiser les couts annexes liés à l'éducation pour les ménages (hébergement, restauration, transport, fournitures scolaires)

- Retour à des normes universelles pour l'organisation des enseignements
  - retour aux trois paliers pour l'éducation nationale (écoles primaires – collèges – lycées) en remplacement de l'école fondamentale et du lycée ;
  - enseignement des langues étrangères (français, anglais) plus tôt dans la scolarité ;
  - renforcement du volume horaire de l'enseignement scientifique
- Réorganisation des architectures de formation des universités
  - adoption du dispositif européen du LMD (Licence/Master/Doctorat)
    - favoriser les équivalences de diplômes (grâce aux unités d'enseignements semestrielles) ;
    - assurer une meilleure lisibilité des diplômes algériens.
  - logique du LMD n'est pas appliquée
    - un passage quasi systématique de la licence au master
    - un manque d'articulation entre les licences professionnelles et le monde du travail
      - pas de représentants des entreprises dans la définition des programmes ;
      - peu de stages en entreprise pour favoriser l'insertion professionnelle ;
      - programme des licences non adapte aux besoins du marché professionnel algérien qui demeure largement inconnu des universités
  - lancement des écoles doctorales, pilier du système pour introduire une formation de niveau international, mais peu de résultats à ce jour :
    - logique de concentration des écoles doctorales dans les universités les mieux dotées (professeurs, budgets, nombre de doctorants) non appliquée avec des disciplines ayant jusqu'à 6 ou 7 écoles doctorales disséminées sur le et qui ne collaborent pas entre elles ;
    - collaborations internationales se font rarement avec des universités internationales de référence ;
    - faible mobilisation de la communauté des professeurs algériens à l'étranger alors qu'ils devaient jouer un rôle majeur en matière de mobilisation de réseaux de professeurs internationaux de qualité ou d'encadrement des thèses

- Autorisation de l'enseignement privé dans les textes, mais ceux-ci sont soit non appliqués soit transformés en chemin de croix au niveau de leur application
    - difficultés et obstacles rencontrés par les écoles privées qui ne sont pas vraiment intégrées dans le système de l'éducation nationale;
    - enseignements universitaires privés non agréés mais qui continuent à se développer par un moyen détourné (via l'enseignement professionnel dont le régime juridique est plus favorable)
- Centralisation de l'organisation administrative et pédagogique demeure la norme :
    - centralisation totale pour l'éducation nationale et l'enseignement professionnel
    - centralisation de l'organisation administrative pour les universités et début de décentralisation pédagogique pour les universités, notamment pour les enseignements professionnels (licences et masters)
- Enseignement professionnel demeure le parent pauvre du système éducatif:
    - faible articulation avec le monde professionnel avec un enseignement qui continue à fonctionner en vase clos et des enseignements largement obsolètes alors que les besoins du marché professionnel sont énormes;
    - absence de passerelles avec le lycée et l'enseignement supérieur malgré une tentative inaboutie de créer un baccalauréat professionnel

2- Où se situe l'Algérie au plan international ?

Un effort colossal a été consenti en matière de généralisation de l'accès à l'éducation…

L'Algérie a réussi en un temps limité à généraliser l'accès à l'éducation. Le taux d'accès au primaire est passé de moins de 85% à la fin des années 1980 à plus de 97% en 2011.
Dans le primaire, le Taux Brut de Scolarisation (TBS) est de 110,38%, légèrement supérieur à la moyenne des pays à revenu comparable (108%). Le taux brut élevé indique qu'une forte proportion d'élèves est plus âgée que la normale à ce niveau. Dans les pays à haut revenu ces taux sont de 103,4%.

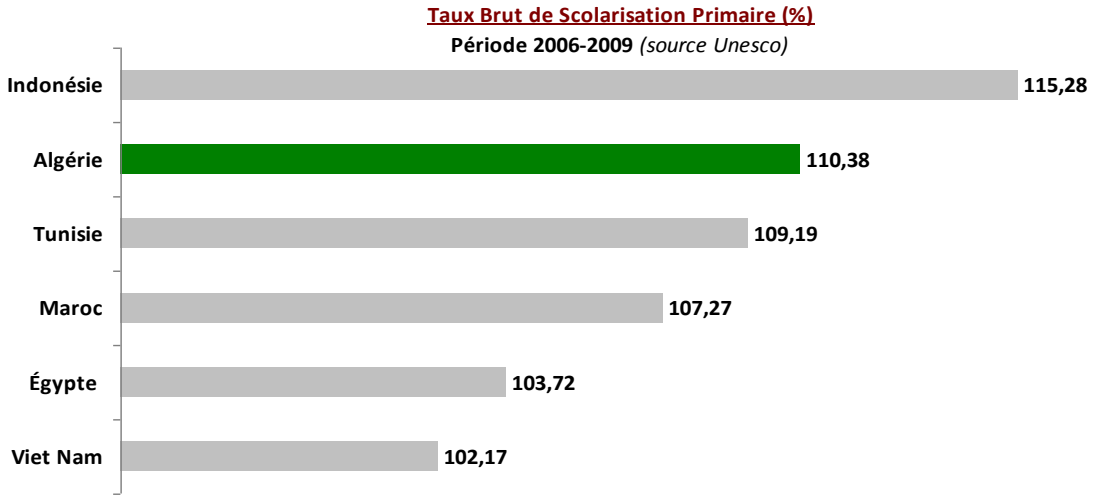

Au niveau de l'enseignement supérieur, le taux de scolarisation brut en l'Algérie est inférieur à ceux de la Tunisie (33%) qui a un revenu par habitant comparable et à celui de l'Égypte (30%), dont le revenu par habitant est plus faible. L'Algérie est largement distancée par les pays de l'échantillon ayant un revenu par habitant entre 5000 et 10000 dollars (un TBS moyen de 41%).

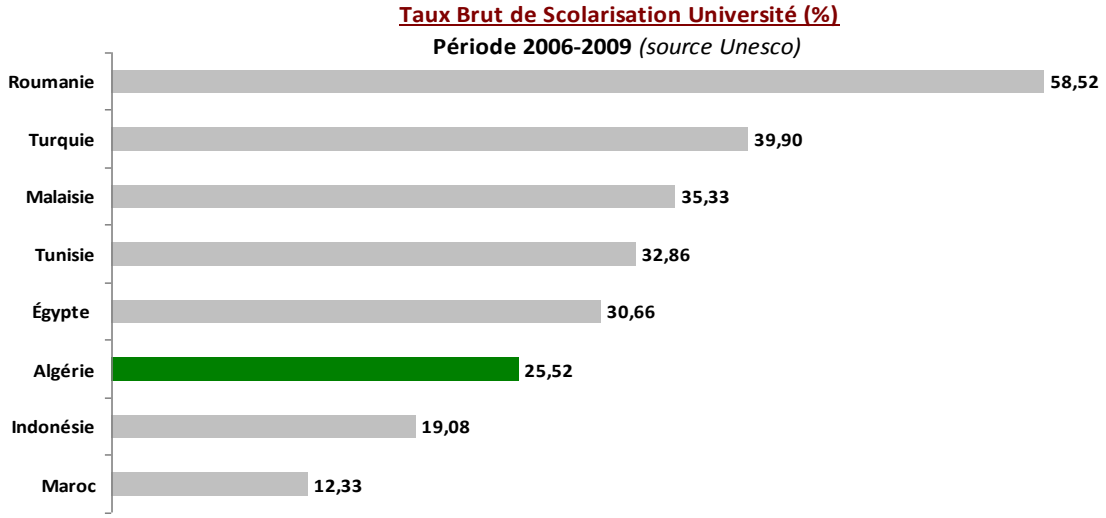

Le taux d'alphabétisation des adultes, en 2006 s'élevait à 72,65%, supérieur à celui de Maroc et de l'Egypte, mais nettement inférieur à ceux du Vietnam et de l'Indonésie, qui ont un PIB par tête bien inférieur à celui de l'Algérie. Ce taux d'alphabétisation est nettement inférieur à la moyenne des pays ayant un revenu par tête entre 10000 et 20000 dollars, qui s'élevait à près de 94%.

Le taux d'alphabétisation[4] des jeunes (15 – 24 ans) est plus élevé, atteignant 91,78%, mais à part l'Egypte (84,88%), et le Maroc (79,47%), il est plus faible que celui de l'ensemble des autres pays du benchmark. C'est dans la population des plus de 65 ans que l'Algérie enregistre les performances les plus faibles. Le taux d'alphabétisation de cette population s'élevait à 15,73%, à comparer à 64,40% au Vietnam, 57,92% en Indonésie, 26,78% en Egypte et 20,83% en Tunisie.

... un effort budgétaire important, même si l'effort peut encore être accru...

Les dépenses nominales consacrées à l'éducation ont quasiment doublé entre 2000 et 2006, passant de 224 milliards de dinars à 439 milliards. Leur croissance est d'un peu moins de 40% en termes réels. En pourcentage du PIB, avec une moyenne de 4,34% sur la période 2007 – 2009, l'Algérie est en dessous de la moyenne des pays du benchmark dont le revenu par tête est inférieur à 10000 dollars (4,73%), et des pays à haut revenu (5%). De façon structurelle, avec un accès à l'éducation qui s'est accru, les dépenses de l'enseignement supérieur se sont considérablement accrues. La part du budget de l'enseignement supérieur dans le PIB est passée de 1,2% en 2000 à 2,6% en 2010. Ce ratio est l'un des plus élevé du benchmark.

Dépenses publiques totales pour l'éducation en % du PIB
Moyenne 2007-2009 *(Sources : UNESCO et OCDE)*

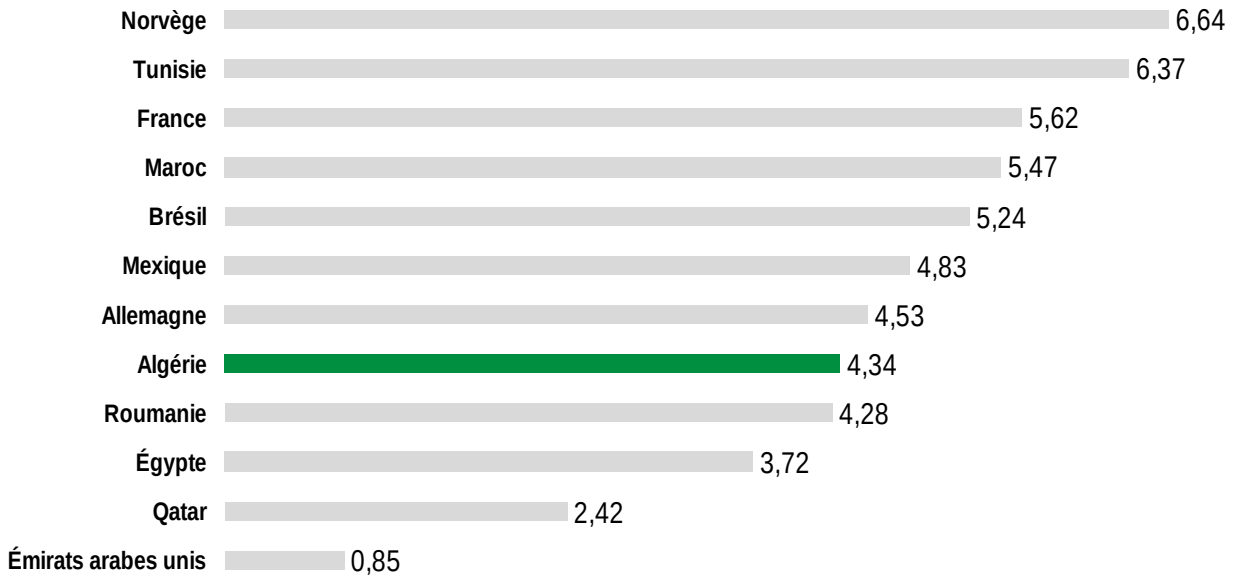

[4] UNESCO, 2008.

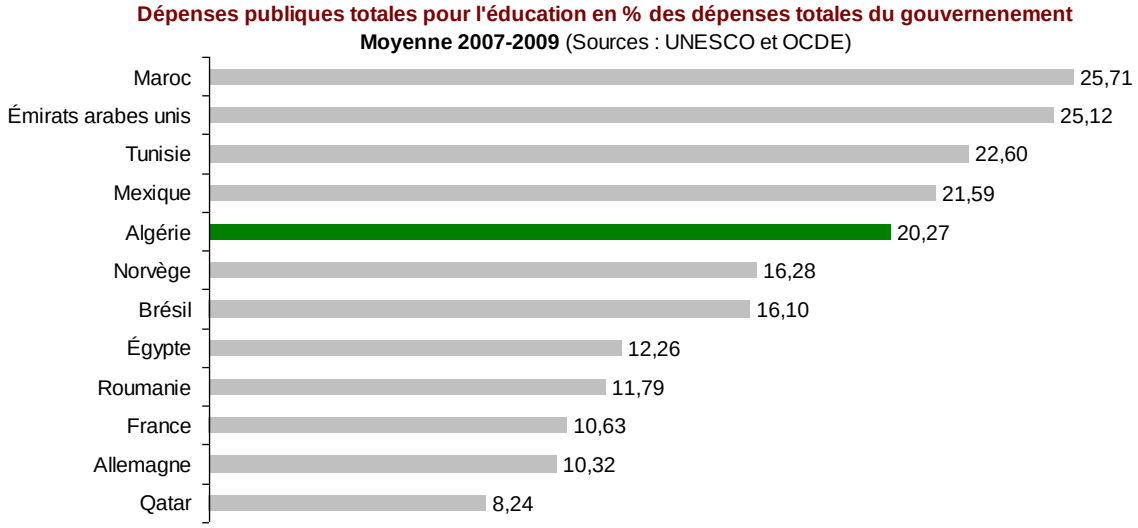

… mais au détriment de la qualité et de l'efficacité

Le taux d'achèvement du primaire est élevé, mais le taux d'abandon dans le premier cycle du secondaire demeure très important…

Le taux d'achèvement du primaire est passé d'une moyenne de 89,21% durant la période 2000-2004 à une moyenne de 94,99% durant la période 2005-2009. Comparée aux pays du benchmark à revenu équivalent, seul le Maroc, avec un taux de 82,10% sur la période 2005-2009, enregistre de moins bonnes performances que l'Algérie. Le taux d'achèvement moyen dans les pays ayant un revenu par tête entre 10000 et 20000 dollars est de 99,1%. Pour les pays à revenu élevé, il s'élevait à 99,24%.

Le taux d'achèvement s'est considérablement amélioré, mais des efforts restent donc à consentir dans ce domaine.

Qui plus est, si l'on examine le taux d'achèvement du premier cycle du secondaire[5], ce dernier s'élevait à 89,8% sur la période 2006-2009, supérieur à ceux du Maroc et de l'Indonésie, mais très inférieur à celui de la Tunisie 99,7%, et du Viet Nam 92,13% (pays à revenu nettement plus faible que celui de l'Algérie). Cela témoigne d'un taux d'abandon élevé à ce niveau de cycle

[5]UNESCO. Données : moyenne2007 - 2009

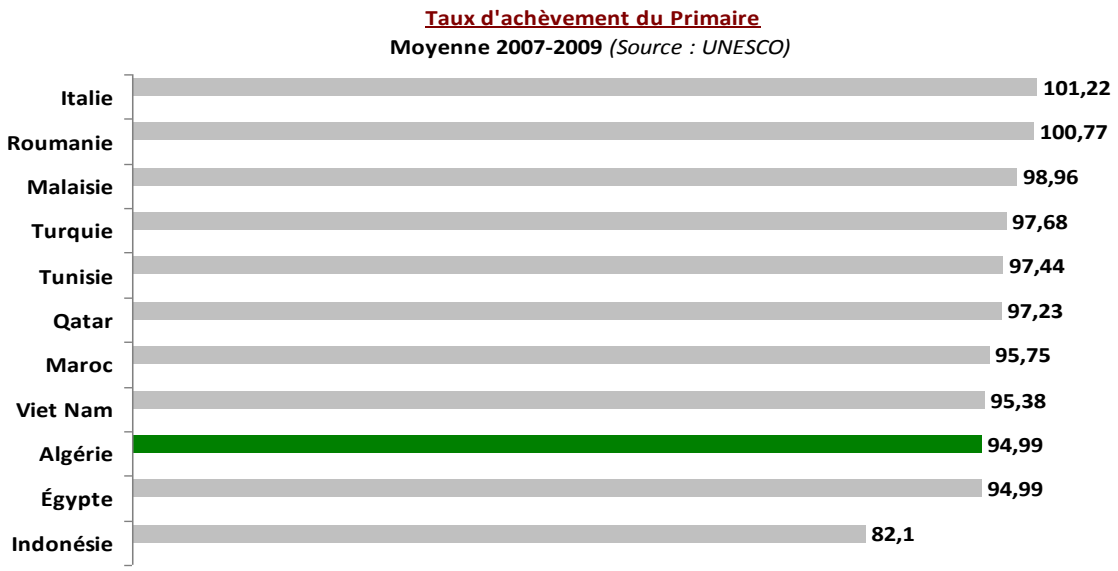

… tout comme les taux de redoublement

Sur la période 2006 – 2009, le taux de redoublement dans le primaire, toute année confondue, s'élevait à 11,29%, deuxième taux le plus élevé du benchmark (11,94% pour Maroc). Les pays à revenu équivalent ou moindre ont des taux inférieurs à 7%.

Le même constat peut être fait dans le secondaire (collège et lycée), avec un taux de redoublement de 16% environ. Ce taux est assez comparable à celui du Maroc (15,35%) et de la Tunisie (16,87%). Les pays à revenu par tête entre 10000 et 20000 dollars ont un taux moyen de 2% et 3,2%pour ceux disposant d'un revenu supérieur à 20000 dollars. Enfin, le taux de redoublement à la 7ème année du secondaire s'élève 37,5% sur la période, avec un taux de 25% environ en Tunisie. Ce taux est à contraster avec ceux des pays à revenu élevé, qui ne dépassent pas 10%.

Si l'on observe les taux de redoublement par palier, on constate qu'ils sont plus élevés en début de chaque palier, témoignant certainement d'une difficulté d'adaptation des élèves lorsqu'ils changent de palier (entre le primaire et le moyen, le moyen et le secondaire).

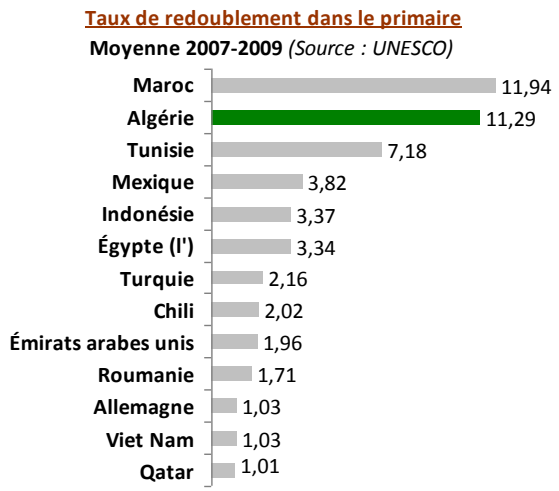

Un système éducatif qui ne corrige pas les inégalités sociales et engendre de fortes disparités régionales

Les inégalités sont de différentes natures. Il y a tout d'abord des inégalités régionales très fortes qui témoignent d'un effort mal réparti sur l'ensemble du territoire. Les disparités régionales sur le plan des taux de réussite au primaire et au premier cycle du secondaire sont assez prononcées. Les performances des wilayas sont plus disparates au primaire (de 50% à 75 % de taux de réussite) qu'au premier cycle du secondaire (de 37% à 50 % de taux de réussite). Pour le baccalauréat, en 2009, les taux de réussite allaient de 18,94% à Laghouat à 58,99% à Tizi-Ouzou. En 2006, le taux de succès à l'examen du BEM s'élevait à 77,11% à Souk-Ahras et à seulement 28,63% à Tamanrasset.

On observe par ailleurs des disparités très fortes entre le milieu rural et le milieu urbain : le taux atteint 70,3% en milieu urbain et 54,4% en milieu rural.

Alors que les dépenses sociales occupent une large fraction du budget consacré à l'éducation, les inégalités sociales pèsent lourdement sur la scolarité des enfants des familles les plus défavorisées. Seulement 44,1% des enfants des familles les plus démunies ont accès au cycle secondaire, contre 82,3% pour les ménages les plus aisés.

La proportion des individus sans niveau d'instruction parmi les 20% de ménages les plus pauvres s'élève à 38,3%, contre 11,6% auprès des ménages plus aisés. Enfin, seulement 9,2% des individus des ménages les plus pauvres ont un niveau d'éducation secondaire ou universitaire, alors que ce taux atteint 42% pour les ménages les plus aisés.

Selon une étude de la Banque mondiale datant de 2007, les disparités régionales au plan des taux de réussite au primaire et au premier cycle du secondaire sont assez prononcées.

Les performances des wilayas sont plus disparates au primaire (50 à 75 % de taux de réussite) qu'au premier cycle du secondaire (37 à 50 % de taux de réussite). Les taux de réussite au baccalauréat sont très disparates d'une wilaya à une autre également, ainsi en 2009, les taux de réussite allaient de 18,94% à Laghouat à 58,99% à Tizi-Ouzou. Pour l'examen du BEM, en 2006, le taux de succès à l'examen

s'élevait à 77,11% à Souk-Ahras et à seulement 28,63% à Tamanrasset. Le taux de scolarisation des filles varie considérablement allant de 33% au minimum au secondaire dans certaines wilayas jusque 65% dans d'autres.

Les performances des élèves demeurent faibles

Il existe peu de données sur la performance des élèves en Algérie. La culture d'évaluation est très peu répandue et le pays ne s'est que rarement soumis à des évaluations internationales[6].
Nous disposons toutefois de résultats à quelques tests internationaux qui témoignent d'une très faible qualité du système éducatif.

En 2002-2003, des élèves algériens de 8ème année ont participé à des tests de mathématiques et de sciences dans le cadre du MLA (Monitoring of Learning Achievement). Les tests MLA sont basés sur des programmes d'études nationaux et ne permettent pas comme d'autres tests internationaux (TIMSS par exemple) de comparer des pays entre eux. Le MLA permet surtout de mesurer le niveau des élèves d'un pays eu égard à ses propres programmes. Les élèves ont obtenu une note moyenne de 38,2% en mathématiques et de 52% en sciences.

Les résultats de l'Algérie au TIMSS en 2007 nous permettent de comparer les performances du système éducatif algérien avec ceux d'autres pays.

En sciences, les élèves de 4ème année ont obtenu des résultats très médiocres (tout comme les élèves marocains et tunisiens). Seuls 2% des élèves atteignent le niveau II, alors que dans les pays de l'OCDE, on atteint 68% pour Singapour ou 44% pour l'Italie. Seulement 33% des élèves atteignent le niveau IV alors qu'on atteint des taux dépassant 90% pour les pays de l'OCDE.

En mathématiques, les élèves algériens de 4ème année ont atteint les niveaux III et IV en plus grand nombre comparés aux autres pays arabes tel qu'en témoignent les pourcentages suivants : Algérie 14% et 41% (respectivement par niveau III et IV) Maroc (9% et 26%), Tunisie (9% et 28%) et Qatar (2% et 13%). Cependant ils restent bien moins performants que les élèves des pays de l'OCDE tel que le Singapour (92% et 98%).

[6] L'Algérie ne participe pas par exemple au programme PISA (auquel ont participé en 2009 la Tunisie, le Qatar ou encore la Jordanie).Le PISA est un programme de l'OCDE qui a pour objet une mesure comparable des performances des systèmes éducatifs des pays membres et non membres.

Performances aux standards en sciences de la 4ème Année TIMSS 2007 *(source : TIMSS 2007)*

PAYS	PIB/tête PPP	Niveau I (625 points) % d'élèves	Niveau II (550points) % d'élèves	Niveau III (475 points) % d'élèves	Niveau IV (400 points) % d'élèves
Maroc	4 885,17	0	2	9	21
Algérie	7 434,03	0	2	11*	33
Tunisie	8 673,54	0	3	14	32
Italie	31 114,03	13	44	78	94
Allemagne	36 675,72	10	41	76	94
Royaume-Uni	37 545,40	14	48	81	95
Singapour	54 745,31	36	68	88	96
Norvège	57 233,19	1	17	54	84
Qatar	100 686,65	0	2	8	23

** Les chiffres expriment le pourcentage d'élèves ayant atteint le niveau considéré. Exemple : 11% des élèves algériens ont atteint le Niveau III,*

Performances aux standards en Mathématiques de la 4ème Année TIMSS 2007 *(source : TIMSS 2007)*

PAYS	PIB/tête PPP	Niveau I (625 points) % d'élèves	Niveau II (550points) % d'élèves	Niveau III (475 points) % d'élèves	Niveau IV (400 points) % d'élèves
Maroc	4 885,17	0	2	9	26
Algérie	7 434,03	0	2	14	41
Tunisie	8 673,54	0	1	9	28
Italie	31 114,03	6	29	67	91
Allemagne	36 675,72	6	37	78	96
Royaume-Uni	37 545,40	16	48	79	94
Singapour	54 745,31	41	74	92	98
Norvège	57 233,19	2	15	52	83
Qatar	100 686,65	0	0	2	13

Les performances des élèves de 8ème année, sans surprise, sont également médiocres en sciences, et l'Algérie performe moins que d'autres pays à revenus comparables. Alors qu'à peine 1% des élèves atteignent le niveau II, ce taux est de 4% pour l'Indonésie, 4% pour la Tunisie par exemple. Le taux d'élèves atteignant le niveau III (14%) est le plus bas des pays du benchmark (excepté le Qatar).

Enfin, pour ce qui est des mathématiques, les résultats, pour les élèves de 8ème année, sont encore moins bons qu'en sciences. Alors que seuls 7% des élèves atteignent le niveau III, 21% des élèves tunisiens, 21% des élèves égyptiens, 19% des élèves indonésiens y parviennent.

De faibles performances de l'enseignement supérieur et de la recherche

Le taux de scolarisation dans l'enseignement supérieur n'a pas cessé d'augmenter depuis dix ans, passant de 16,03% en 2001 à 30,76% en 2010. En moyenne, sur la période 2008-2010, Il s'élève à 30,8%. Il est supérieur à ceux des pays du benchmark ayant un PIB par tête inférieur à celui de l'Algérie (Viet Nam, Indonésie, Maroc), similaire à celui de l'Egypte, mais inférieur à la Tunisie (34%). La moyenne des pays du benchmark ayant un PIB entre 10000 $ et 20000 $ est de 54%.

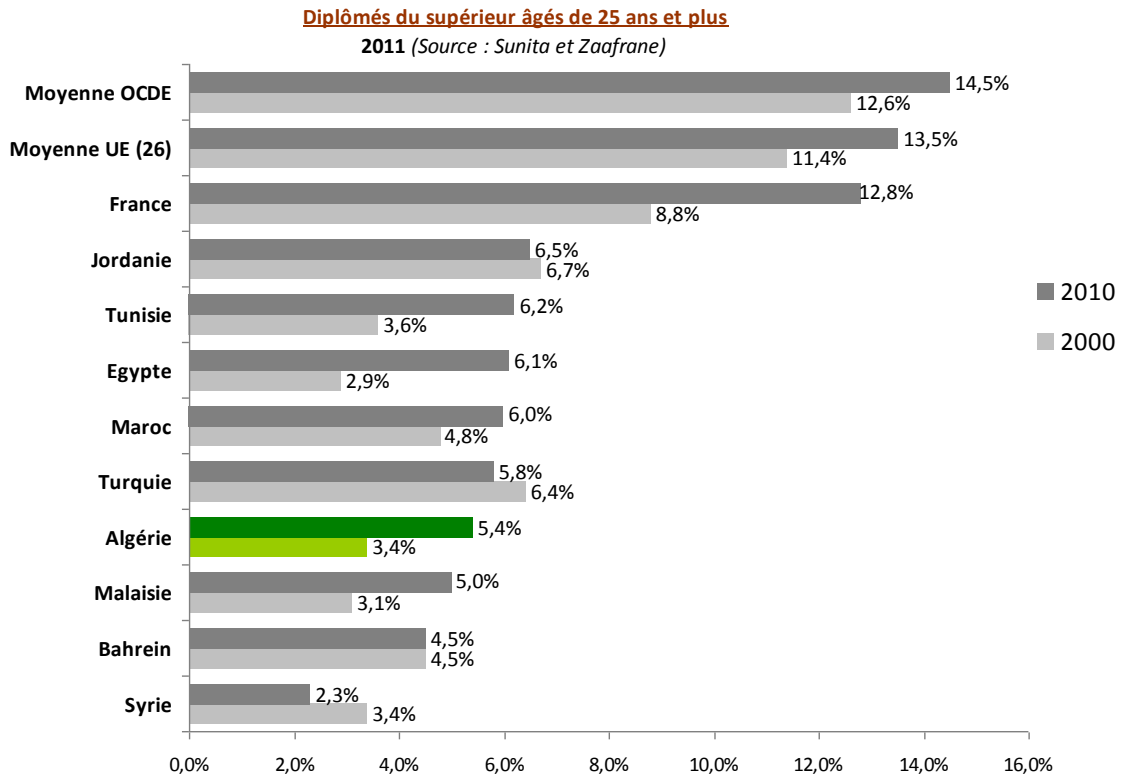

En l'absence de disponibilité d'acquis scolaires des étudiants du supérieur, il y a lieu de choisir les indicateurs qui nous permettent de faire l'état des lieux de l'enseignement supérieur et celui de la recherche.

Dans le classement des 500 meilleures institutions d'enseignement supérieur, élaboré par l'université Jiao Tong de Shanghai ne figure aucune université algérienne.
En 2012, seules les universités de deux pays de la région MENA figuraient parmi les 500 du JiaoTong/Shanghai ; à savoir l'Arabie Saoudite (3 universités) et l'Egypte (1 université).

Alors que la Chine en inscrit 42, la Corée 10, et Singapour 2, sans parler des 11 de la Suède et des 6 d'Israël. Un des indicateurs de mesure de la qualité de l'enseignement supérieur est le nombre de citations dans des revues scientifiques pour 100 000 habitants. Il mesure la capacité de contribution d'un pays au savoir mondial.
La contribution de l'Algérie, tout comme celle de la région MENA, est extrêmement faible, eu égard à celle de pays de l'OCDE. Elle est également bien inférieure à celle de la Tunisie, de l'Egypte et de la Malaisie.

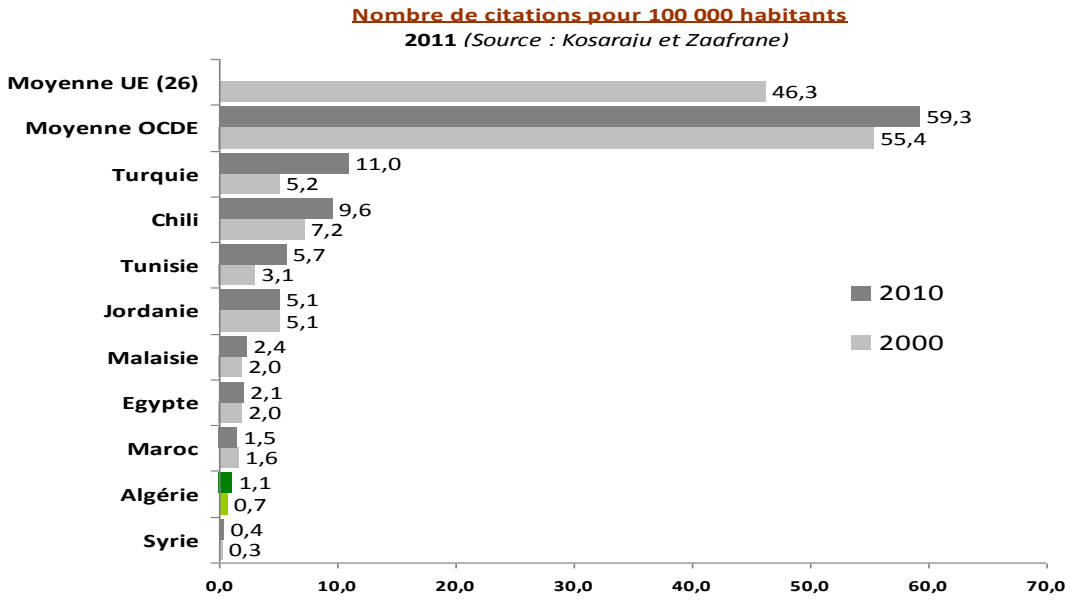

Indicateurs de performance en R&D (Source : UNESCO, USTPO et Banque mondiale)

PAYS	Articles dans les journaux scientifiques et techniques (2009)	Brevets accordés par l'USPTO/mil. de personnes (2005-2009)	Dépenses en R&D en % du PIB (année la plus récente)
Algérie	**606**	**0,01**	**0,12 (2006)**
Egypte	2247	0,07	0,24 (2009)
Maroc	391	0,08	0,64 (2006)
Tunisie	1022	0,1	1,03
Qatar	64	1,29	2,8 (2009)
Chine	74019	1,05	1,43 (2009)
Finlande	4949	138,1	3,72 (2009)

Le nombre d'articles dans les journaux scientifiques et techniques est très modeste (606) comparé à l'Egypte (2247) et la Tunisie (1022). A noter que tous ces chiffres sont dérisoires lorsque on les compare avec le nombre d'articles publiés par la Finlande (4949) ou encore la Chine (74019). Le nombre de brevets accordés par l'USTPO est également négligeable. Les données concernant les dépenses en R&D (% PIB) sont celles de 2006 mais selon le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, en 2008 le budget alloué à la R&D a été augmenté, passant à près de 1,2% du PIB. Encore faudra-t-il savoir quels sont les montants qui ont été déboursés et évaluer les résultats des dépenses en termes d'output de la R&D.

Un coût par diplômé très élevé témoignant d'une faible efficacité du système éducatif

Ces faibles performances sont à rapprocher du coût d'un diplômé rapporté au PIB par habitant, qui s'élevait à 594% en 2010. Ceci est à comparer avec un coût de 48% au Mexique, et une moyenne OCDE de 38%.

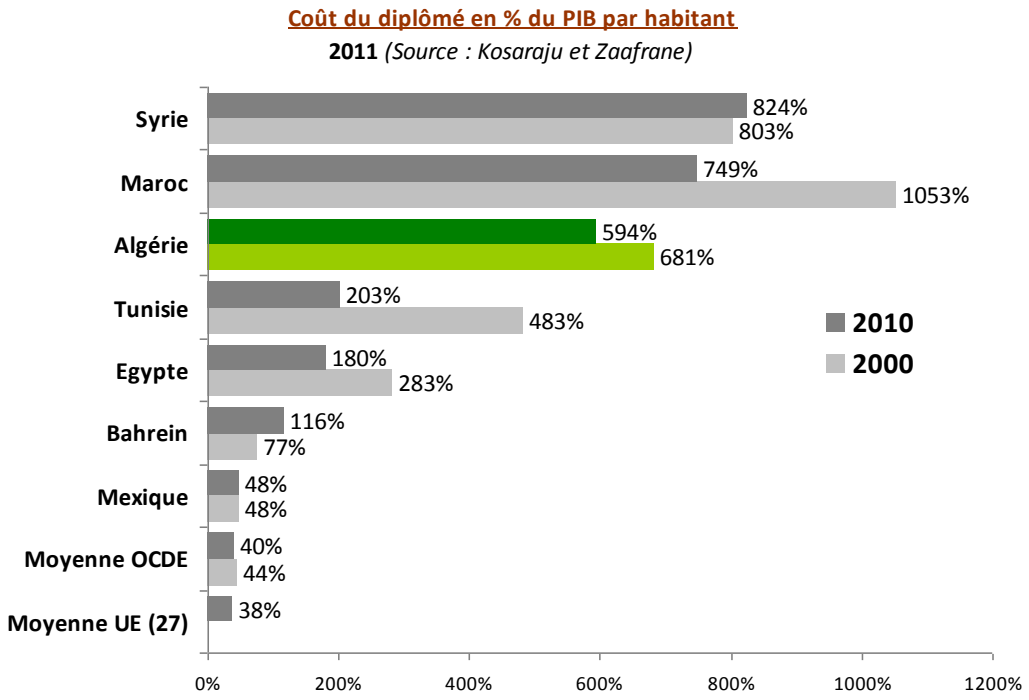

Répartition de la dépense qui ne favorise par les dépenses entrant directement dans l'acte d'enseignement

La faible efficacité du système éducatif de multiples origines, qui seront abordées dans la partie consacrée aux propositions de réformes. Nous nous concentrons ici sur la répartition des ressources, qui s'avère source d'une grande inefficacité. En premier lieu, les ressources ne sont pas allouées en fonction d'indicateurs quelconque de performance. Autrement dit le système ne favorise par une gestion efficace des ressources allouées. En second lieu, l'allocation selon les différents postes de dépenses s'avère non optimale eu égard à un objectif de qualité de l'enseignement. On observe en effet une surpondération des dépenses sociales et de fonctionnement au détriment des dépenses ayant un impact direct sur la qualité de l'enseignement. Ainsi, même si les dépenses de l'Algérie sont comparables, voir supérieures dans certains cycles (comme l'enseignement supérieur), à celles de pays à revenus intermédiaires, ces dépenses se font dans des postes qui n'affectent pas directement la qualité des enseignements et la performance du système éducatif.

Répartition des dépenses de fonctionnement dans l'enseignement Supérieur 2001-2005

(Source : Données budgétaires du MESRS, et Annuaire statistique 2003-2004)

	2001	2002	2003	2004	2005
Total des dépenses de fonctionnement (millions de DA)	**47 103**	**58 716**	**63 495**	**68 908**	**78 671**
Dépenses sociales (millions de DA)	18 745	27 757	32 045	33 595	37 475
Dépenses sociales (en pourcentage du total)	39,8	47,3	50,5	48,5	47,8
Dépenses sociales par étudiant (DA)	38 363	48 703	51 998	51 431	51904
Toutes autres dépenses par étudiant (DA)	58 036	54 321	51 033	54 061	57058
Répartition des dépenses sociales (en pourcentage)					
Salaires et autres avantages	20,5	17,6	15,8	17,4	17,3
Matériels et entretien	9,1	21,1	25,1	22,5	9,7
Activités culturelles et sportives	0,9	1,5	1,8	1,5	1,8
Bourses	22,9	18,7	15,9	18,2	20
Restauration	38,8	32,9	31,2	28,6	40
Transport	7,7	8,3	10,2	11,8	11,2

NB : Par dépenses sociales on entend les dépenses courantes liées à l'hébergement des étudiants, à la restauration, au transport, aux bourses et aux activités sportives (et culturelles dans une moindre mesure)

Une insuffisante adéquation du système éducatif aux besoins du marché du travail

Il n'existe pas d'étude nationale mesurant l'adéquation du système de formation aux besoins des entreprises. Cependant, nombre d'associations d'entreprises en font état. Comme le montrent les résultats d'une enquête, le taux d'entreprises déplorant un déficit de compétences en Algérie est l'un des plus élevés (37%) parmi un ensemble très large de pays émergents.

Pourcentage d'entreprise déplorant un déficit de compétences

(Source : www.entreprisesurveys.org)

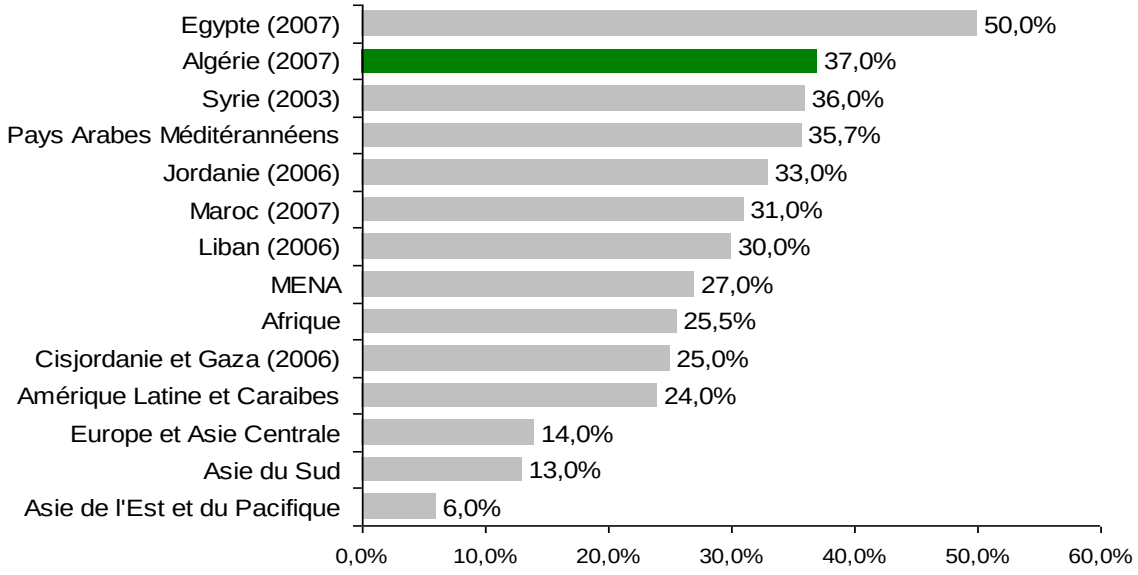

Par ailleurs, la part des étudiants dans la CITE 5A[7] est relativement élevée en Algérie, eu égard à ce que l'on observe dans les pays du benchmark. Sur la période 2008-2010, cette part s'élevait à 89,55%, bien plus élevée que la moyenne des pays à revenu par tête comparable (68%). Pour les pays à revenu entre 10000 et 20000 dollars, cette moyenne est de 79%. Enfin pour les pays à revenu élevé, elle s'élevait à 82%. En conséquence, l'Algérie, pour son niveau de développement, a relativement peu d'étudiants dans les filières « appliquées ». Ceci est confirmé par la répartition des étudiants par disciplines[8].

Evolution du pourcentage d'étudiants inscrits dans les filières Lettres/Langue, Droit, Economie/Gestion et Sciences Politiques et de l'Information sur l'ensemble des inscrits

(Source : Statistiques du MESRS. Autrement dit, le pourcentage des inscrits dans les filières scientifiques et sciences de la santé et de l'ingénieur a chuté en parallèle : de 57,83% en 1996/97, à 43,43% en 2000/01 et à 35,06% en 2006/07)

FILIERES	1996/97	2000/01	2006/07
Economie/Gestion			
Sciences Juridiques			
Sc.Politiques et de l'Information	120 426	261 856	532 953
Langues Arabe et Lettres			
Total Etudiants	**285 554**	**466 084**	**820 664**
%	***42,17***	***56,58***	***64,94***
Filières Scientifiques			
Ingéniorat, Sciences de la Santé	57,83	43,42	35,06

Les filières des sciences humaines et des sciences sociales drainent la majorité des étudiants. Les filières qui pourraient contribuer davantage au développement économique comptent nettement moins d'étudiants dans les pays de la région MENA que dans les économies à croissance rapide et les pays très développés comme les États-Unis et la Norvège.

Conclusion

L'Algérie a consenti des efforts budgétaires importants dans l'éducation avec notamment pour résultat la généralisation de l'accès à l'école primaire (qui est passé de moins de 85% en 1980 à plus de 97% en 2011). Cette performance cache cependant un système éducatif largement inefficace. En témoignent les taux de redoublement qui ont atteint 11,29% dans le primaire sur la période 2006 – 2009 (contre 5% en moyenne pour le benchmark), et 16% dans le secondaire (contre 8% en moyenne pour le benchmark). L'échec scolaire reste considérable, le taux d'achèvement du premier cycle du secondaire s'élevait à 89,8% sur la période 2006-2009. Il faut ajouter à cela un coût par diplômé prohibitif (plus de 500% du PIB/tête) et une faible qualité de l'enseignement comme en témoignent les performances des jeunes algériens aux TIMSS en 2007.

[7]Programmes d'enseignement supérieur fondés dans une large mesure sur la théorie et destinés à offrir des qualifications suffisantes pour être admis à suivre des programmes de recherche de pointe ou à exercer une profession exigeant de hautes compétences.

[8]Données : Moyenne 2008-2010. Source : Unesco.

Par ailleurs, le système éducatif algérien demeure très inégalitaire, avec de fortes disparités régionales (voire entre établissements), ainsi qu'un poids important du milieu social sur la réussite scolaire.
Alors que le chômage des jeunes demeure très élevé, les formations dispensées ne sont pas en adéquation avec les besoins de l'économie et la part des étudiants du supérieur inscrits dans les filières scientifiques et techniques est en chute libre.

Enfin, corollaire de la faible qualité de l'éducation, nos performances dans le domaine de la recherche scientifique (tant fondamentale qu'appliquée) sont également très décevantes. En effet, l'Algérie produit très peu de publications scientifiques et dépose un nombre très limité de brevets (0,01 de brevets accordés par l'USPTO/millier de personnes entre 2005 et 2009).

Au final, le système éducatif algérien s'avère totalement inadapté à la fondation d'une économie de la connaissance. Diverses réformes ont été menées, notamment dans les années 2000, mais elles ont été faites sans une évaluation précise des carences du système éducatif et sans la construction d'indicateurs de qualité et de performance qui puissent permettre un réel pilotage du système éducatif.
Or, l'instauration d'une culture de l'évaluation s'avère indispensable pour provoquer une réelle rupture et améliorer la qualité de l'éducation que reçoivent les jeunes Algériens.

Synthèse : Bilan à 2012

- Echec scolaire et taux de redoublement élevés (surtout en début de chaque palier et dans le secondaire)
- De grandes inégalités sociales, entre établissements, zones géographiques, de genre etc.
- Une absence totale d'évaluation des acquis, de mesure de la performance et de l'efficacité internes et externes du système d'enseignement, et d'un appareil statistique pouvant informer les politiques publiques dans le secteur.
- Faible niveau de la recherche tant académique qu'appliquée.
- Inadaptation du système de formation aux besoins de l'économie
- Une désertion progressive des filières scientifiques et appliquées.
- Problème d'organisation du système de formation : centralisation excessive, faibles incitations, articulation entre formation professionnelle et technique et filières généralistes, organisation de l'enseignement professionnel etc.
- Problématique des langues dans l'enseignement : mauvais enseignement des langues, problème de changement de langue d'enseignement (au primaire lors de l'apprentissage de l'arabe classique ainsi que lors du passage du secondaire vers le supérieur).
- Une politique d'éducation et une allocation des ressources qui ne reposent pas sur des indicateurs de performances et de qualité.
- Un système éducatif qui demeure inégalitaire malgré l'importance des dépenses sociales

3- Vision 2020 : Repenser la politique d'éducation en Algérie pour en faire un instrument d'insertion professionnelle, sociale et un moteur du développement économique

A l'horizon 2020, l'Algérie aura su poursuivre son effort dans l'éducation, mais en bâtissant un système éducatif plus efficace.

Nous devons nourrir de grandes ambitions pour notre système éducatif, car il constitue le levier majeur par lequel notre pays pourra rapidement s'extraire de la trappe à mal développement dans laquelle il se trouve. La sortie de l'économie de rente suppose de pouvoir bâtir une société favorisant l'initiative privée, l'innovation dans tous les domaines, sources ultimes de la création de richesse. L'expansion rapide du secteur privé suppose que nous soyons à même de développer rapidement nos capacités d'absorption en « soft skills » et « hard skills ».

Au-delà, nous voulons également une société harmonieuse, dans laquelle chacun puisse trouver sa place, répondre à ses aspirations, quelles que soient ses capacités et ses origines sociales. Nous devons aussi veiller à ce que le développement puisse profiter à la majorité des Algériens, et pour cela notre système de formation doit leur permettre de s'adapter aux évolutions de notre société et d'acquérir, tout au long de leur vie, les nouvelles qualifications nécessaires.

Promouvoir une véritable égalité des chances et une attention à tous les élèves, quelle que soit leur niveau et leurs difficultés de départ, pour faire de l'enseignement le meilleur ascenseur social.

Assurer une insertion professionnelle durable à la sortie de tous les paliers du système éducatif par la qualité de l'enseignement avec un objectif de réduire le chômage d'insertion à 6 mois au maximum après la fin des études

Garantir un socle de connaissances tant techniques que culturelles pour un citoyen capable d'entreprendre, innover et apprendre tout au long de sa vie en étant ouvert sur le monde : assurer l'acquisition d'un socle de connaissances de base et d'aptitudes pour tous les individus sortants du cursus obligatoire. Permettre un accès généralisé à la culture tant algérienne qu'universelle, et permettre la formation de la personnalité et l'épanouissement personnel au niveau de l'enseignement obligatoire.

Assurer un enseignement de qualité dans des domaines clés et selon les standards internationaux, à tous les paliers, en enseignement général aussi bien que professionnel : pour accroître nos capacités d'absorption du savoir produit ailleurs dans le monde et de répondre aux besoins présents et futurs de notre société en termes de qualifications et de savoir (besoins des secteurs privé et public etc.).

Donner à tous les citoyens une seconde chance et assurer une actualisation ou un complément de formation à tout instant de la vie par des dispositifs de formation continue adaptés aux besoins des individus et de la société et au progrès technique.

La vision pour le système éducatif à horizon 2020 : quelques chiffres

- Faire parvenir le taux d'achèvement du primaire à 98% et de celui du premier cycle du secondaire à 95%
- Réduire de moitié les taux de redoublement jusqu'au baccalauréat
- Atteindre un taux brut de scolarisation de 40% dans le supérieur, avec un véritable fonctionnement pyramidal du système LMD [9] et un meilleur rendement a l'université (réduire le taux d'échec et réduire la durée moyenne des études)
- Assurer une formation professionnelle de qualité pour ceux qui ne passent pas par l'université
- Réduire de moitié le coût d'un diplômé en % du PIB par habitant
- Passer à la 25ème place dans le TIMSS et dans les 3 premiers pays de la région MENA
- Atteindre une moyenne de 300 publications pour 1 million d'habitants
- Accroître significativement la part des étudiants dans les filières scientifiques et techniques
- Etendre les doubles diplômes avec les meilleurs établissements universitaires internationaux, notamment à partir de la licence
- Faire en sorte que les diplômés de l'enseignement supérieur puissent en 6 mois s'insérer dans le marché du travail en occupant des postes en adéquation avec leurs qualifications
- Favoriser l'émergence de pôles de recherche et développement en synergie avec la stratégie de développement économique du pays
    - Des pôles d'excellence de recherche, de classe mondiale, en santé, politiques publiques, TIC, agriculture saharienne, pétrochimie et énergies[10] : favoriser la mise en réseau des centres de recherche, instituts de formation, entreprises
- Disposer d'indicateurs de qualité et de performance du système éducatif à différents niveaux (national, régional, par wilaya)

[9] Avec une part prédominante de licences professionnelles et une calibration des licences académiques sur les véritables besoins du pays en doctorants, une sélectivité dans le passage de la licence au master etc.
[10] Transformer l'IAP en Institut Algérien des Energies par exemple

4- Les leviers et chantiers de rupture

Pour répondre aux objectifs incorporés dans la vision, nous proposons d'agir sur quatre leviers de rupture, décomposés en chantiers structurants. Ces leviers permettent de répondre aux principales déficiences identifiées lors du bilan et du benchmark et ne constituent en aucun cas d'une politique de l'éducation exhaustive. Ainsi, nous n'abordons pas un certain nombre de domaines, soit parce qu'ils ont déjà été ciblés par les politiques passées, soit parce qu'ils n'ont pas été identifiés comme nécessitant une véritable rupture.

Premier levier :

Mettre le pilotage par la qualité et la performance au cœur de la politique d'éducation, à tous les niveaux.

L'ambitieux programme d'investissement dans l'éducation sera focalisé sur la qualité, en rupture avec les politiques antérieures qui ont privilégié la quantité uniquement. Il s'agira de définir des indicateurs de qualité en fonction des objectifs découlant de la vision à 2020 pour notre système éducatif. La définition d'indicateurs de qualité jusqu'au niveau de chaque établissement permettra en outre de responsabiliser les acteurs du secteur, à tous les niveaux.

Fournir à l'Etat et aux différents acteurs du système éducatif des instruments d'évaluation de la qualité et de suivi de la performance. Mettre en place des indicateurs de pilotage suffisamment fin au niveau local et national pour introduire de plus grandes incitations à la performance à tous les niveaux du système éducatif.

Pré requis pour la réussite des chantiers de ce levier

- *Un Système d'Information ambitieux, permettant de collecter de l'information aux niveaux les plus fins (Wilayas, daïras, établissements.)*
- *La définition de standards qui serviront à la conception des indicateurs de qualité et de performance*
- *Une autorité de contrôle chargée de la bonne tenue des standards*

CHANTIER 16 : RESPONSABILISATION ET PILOTAGE PAR LA PERFORMANCE DU SYSTEME EDUCATIF.

Responsabiliser les différents acteurs du système éducatif, sur la base d'indicateurs de qualité et de performance pour effectuer un véritable pilotage par la performance

Ce premier chantier entend marquer une innovation majeure dans le management du système éducatif en diffusant progressivement une culture de l'évaluation des performances à tous les échelons du système éducatif, que ce soit au niveau national (ministères notamment) ou local (administrations locales, établissements d'enseignement). Il s'agira de définir des critères de qualité et de performance et un ensemble d'indicateurs associés qui serviront au pilotage de la politique d'éducation. Par ailleurs, tous les échelons du système éducatif (Ministère, wilayas, établissements et enseignants) seront incités à accroître l'efficacité du système éducatif et de la dépense publique.

- Des critères de « qualité » et de performance du système éducatif seront assis sur des normes universelles:
    - acquisition d'un socle général de connaissances et aptitudes pour les générations actuelles et à venir (écriture et lecture, calcul, capacités de synthèse, capacité à résoudre des problèmes, aptitudes entrepreneuriales, culture générale, etc.) ;
    - échec et réussite scolaires, niveau minimal atteint par les élèves à chaque palier, insertion sur le marché du travail, etc.
    - critères de qualité et de performance du système éducatif seront traduits en indicateurs quantitatifs afin de créer un système de collecte d'informations permettant de construire les indicateurs de qualité et de performance et de remonter de façon régulière les informations provenant des administrations locales et des établissements
        - Au niveau des administrations locales (wilayas) :
            - Critère de taux de scolarisation
            - Critère de disparités de performance entre établissements
            - Critère de réussite scolaire des enfants issus de familles défavorisées[11]
            - Critère d'allocation des ressources eu égard aux performances mesurées
        - Au niveau des établissements :
            - Critère de redoublement
            - Critère de passage au palier supérieur
            - Critère de niveau général des élèves à un test national et critère de performance des meilleurs élèves

[11]Les chantiers n°3 et 4 donnent un rôle d'allocation budgétaire à la wilaya dans le cadre de la réduction de l'impact des inégalités sociales sur les performances scolaires

- Critère de rétention des élèves (taux d'échec scolaire)
- Critère de suivi et de prise en charge des élèves en difficulté
- Critère d'insertion sur le marché du travail (pour les établissements de la formation professionnelle et pour les universités)

- Des tests permettront de mesurer précisément la qualité et la performance de l'enseignement au niveau des administrations locales et des établissements, selon la hiérarchie suivante, sur la base d'une évaluation par tirage aléatoire par exemple :
  - des tests au niveau national tenant compte des objectifs/priorités spécifiques que l'Algérie aura assigné à son système éducatif ;
  - des tests au niveau local (wilayas) seront également conduits pour affiner la mesure et le pilotage ;
  - ensemble des tests internationaux (PISA, TIMSS, etc.) seront également effectués en Algérie afin de permettre de situer la performance par rapport aux meilleures nations dans ce domaine et de mesurer les progrès réalisés au cours des années.

- Des objectifs d'amélioration et des priorités seront fixés en fonction des résultats des tests pour améliorer la performance du système éducatif et piloter la mise en œuvre des reformes:
  - identification des principaux domaines où se situent les faiblesses/carences ;
  - identification des zones géographiques/établissements ayant les performances les plus faibles, etc. ;
  - identification des domaines et des incitations à la bonne gestion et à la performance12 aux différents niveaux doivent être mis en place aux différents niveaux :
    - wilayas : introduire une notation du wali sur la base d'indicateurs de performance de sa wilaya dans le domaine de l'éducation (indicateurs de performance, primes pour la wilaya, évaluation budgétaire/performance, concurrence intra et inter-wilaya via des concours, prix etc.)
    - établissements : Créer des incitations pour le chef d'établissement :
      - asseoir une partie de la rémunération du chef d'établissement sur des critères de bonne gestion et de performance scolaire de l'établissement et lier cela a l'évolution de la carrière du chef d'établissement ;
      - accorder une plus grande autonomie aux établissements atteignant des critères de performance (voir chantier sur l'autonomie des établissements)

[12]Les critères de performance tiennent bien évidemment compte de l'efficacité des moyens alloués, dans le sens où les performances seront mises en perspective de l'enveloppe budgétaire dépensée

- allouer un budget supplémentaire, dont l'usage sera à la discrétion de l'établissement [13] aux établissements des régions défavorisées (où à faible performance) qui auront réussi à atteindre des objectifs bien définis (comme un taux d'échec scolaire palier)

- enseignants : rémunération variable sur critères de performance, stages à l'étranger, évolution de carrière plus rapide si performance, notamment en zone rurale, etc.
- élèves : mettre en place des incitations matérielles pour les élevés également afin d'encourager la réussite scolaire et réduire le décrochage prématuré.

[13] Avec un contrôle par un conseil d'établissement comprenant des élus locaux, des parents, des enseignants, des membres de la société civile (entrepreneurs, associations locales etc.)

CHANTIER 17 : AUTONOMIE ACCRUE DES ETABLISSEMENTS.

Accorder plus d'autonomie aux établissements afin d'accroître leurs performances et améliorer l'efficacité de la dépense publique

Dans la continuité du chantier précédent, ce chantier propose comme innovation majeure une plus grande décentralisation et réelle autonomie des établissements d'enseignement. Une autonomie plus importante va de pair avec une amélioration de l'efficacité de la dépense publique, car elle permet notamment de créer des incitations plus importantes au niveau des points névralgiques du système éducatif (les établissements).

Cette autonomie donnera un rôle et des responsabilités plus importantes aux chefs d'établissements, mais également aux enseignants et associations de parents. En contrepartie de cette autonomie, des critères de performance clairs seront introduits et une évaluation systématique sera instaurée pour vérifier l'atteinte des objectifs communs de la politique éducative (cf. Chantier **16**).

Les établissements du primaire au secondaire

- Définir un statut du chef d'établissement qui lui accorde plus de responsabilités :
  - assurer un recrutement plus sélectif des directeurs d'établissement ;
  - accorder aux chefs d'établissements une rémunération attractive et un variable assis sur des critères de performances ;
  - former les chefs d'établissement en matière de management et de pédagogie
- Décentraliser au niveau de l'établissement les décisions suivantes :
  - recrutement et rémunération du personnel non enseignant,
  - gestion du budget de fonctionnement, hors dépenses lourdes d'investissement
  - budgets spéciaux dans le cadre du renforcement des capacités pédagogiques d'établissements qui en ont besoin (zones défavorisées par exemple), par exemple budget de recrutement d'enseignants supplémentaires et d'aides pédagogiques
  - évaluation des enseignants, sanctions/avertissements des enseignants, gestion d'une partie des primes pour performance qui seront versées aux enseignants…
  - autonomie de gestion de l'aide scolaire,

- Modifier la gouvernance des établissements :
  - créer un projet d'établissement avec des objectifs en termes d'acquisitions des connaissances par les élèves, de la réussite aux tests nationaux ou internationaux (PISA, SIMSS etc.), des résultats aux examens, de l'insertion professionnelle après la scolarité ;
  - chaque établissement devra disposer d'un conseil d'établissement obligatoire, composé de parents d'élèves (élus), des enseignants, du directeur, de représentants de la daïra et de la wilaya, d'entrepreneurs dans le cas des établissements d'enseignement professionnel, etc.
- Accorder progressivement une plus grande autonomie aux établissements pour grossir et recruter les élèves[14] :
  - tous les établissements auront une autonomie de recrutement de leurs élèves à hauteur de 20% de leurs effectifs ; les établissements les plus performants (critère de performance à définir) auront la possibilité de faire passer ce ratio à 30%
  - les établissements les plus performants seront autorisés à accroître leurs effectifs plus rapidement, ce qui permettra de faire grossir la proportion d'élèves dans les établissements les plus performants ;
  - le budget des établissements sera également augmente en fonction de leur performance
  - les établissements les plus performants auront aussi la possibilité d'étendre leurs activités (offrir des cours particuliers, ouvrir des classes pour adultes dans le cadre de la lutte contre l'analphabétisme etc.)
- Autonomie d'organisation des enseignements :
  - les programmes resteront centralisés, mais une certaine flexibilité sera introduite pour chaque établissement :
    - les enseignants seront libres d'organiser 10% du temps d'enseignement ;
    - par exemple, ce temps pourra être consacre aux sorties éducatives, travaux en projet et travaux de groupe, culture générale et littérature, activités scientifiques, adaptation au niveau d'avancement des élèves.
  - autonomie d'organisation des journées scolaire ;
  - autonomie d'extension du volume horaire annuel (avec une limite à fixer) ;
  - autonomie dans le choix des méthodes pédagogiques pour les établissements qui auront atteint les meilleures performances.
- Décentralisation au niveau des wilayas
  - du suivi de la scolarisation des élèves ;
  - du contrôle du respect des programmes ;

[14] Objectif de créer une émulation entre établissements

- de l'évaluation de la performance des établissements ;
- de la gestion des aides pédagogiques ;
- du contrôle strict des indicateurs d'une bonne gestion budgétaire, des objectifs assignes et de la performance.

- Créer de plus grandes incitations pour les enseignants :
  - mettre en place une évaluation des enseignants, du primaire au secondaire
  - prise en compte plus systématique de leurs performances à la fois dans leur rémunération et dans leur évolution de carrière.

Les universités, écoles et instituts d'enseignement supérieur :

- Modification du statut des universités publiques et privées afin de leur permettre de créer des fondations habilitées à collecter des fonds auprès des entreprises et des anciens élèves ou a émettre des obligations
- Les établissements universitaires sont soumis à un contrôle de la part du Ministère de l'enseignement supérieur et d'une évaluation des performances (en termes de publication, d'insertion professionnelle, de performance des étudiants etc.). Ce contrôle sera identique pour les universités publiques et privées et les résultats seront rendus publics
- Accorder une large autonomie aux établissements d'enseignements supérieurs, modulée en fonction de la performance :
  - Autonomie dans le recrutement des enseignants (maîtres de conférences, professeurs) et du personnel non enseignants ;
  - Autonomie dans l'élaboration des programmes pour les masters professionnels ;
  - Autonomie dans la gestion du budget de fonctionnement ;
  - Autonomie dans la gestion des primes pour les enseignants et de l'enveloppe d'incitation à la recherche ;
  - Autonomie de sélections des étudiants dans une limite de 50% des effectifs ;
  - Autonomie dans la négociation et la gestion de partenariats avec des universités étrangères encadre néanmoins par un processus d'accréditation de ces partenariats au niveau du ministère pour veiller notamment à la qualité des partenaires.
  - Autonomie des partenariats avec des entreprises dans un cadre public- privé dans la R&D.
  - Autorisation de recevoir des financements privés à hauteur de 30% des fonds reçus de l'Etat dans un premier temps, qui sera étendue à 50% au bout de 3 ans, en cas de bonne performance.

CHANTIER 18 : CURSUS UNIVERSITAIRES MIEUX ARTICULES AUX BESOINS DE L'ECONOMIE.

Une formation universitaire mieux articulée avec les besoins de l'économie par la revalorisation des enseignements scientifiques et une plus grande sélectivité dans les cursus universitaires

L'une des carences du système de formation algérien est son inadéquation entre les formations et les besoins des entreprises, y compris dans l'enseignement professionnel. Ce chantier vise à proposer un certain nombre de mesures qui permettront une plus grande synergie entre le système de formation et les différents acteurs du monde économique ou administratif, notamment par la compréhension et l'identification de leurs besoins, afin de mieux répondre à leurs attentes. La démarche consiste à définir les besoins de qualifications : procéder à une évaluation des besoins du secteur productif et de l'Etat en matière de qualifications, anticiper les qualifications du futur et procéder à une déclinaison de ces profils en types de formation et identifier ainsi les formations à créer/renforcer

- Procéder à un état des lieux des compétences des travailleurs du secteur (privé et public) en définissant une grille de compétences qui provienne des attentes des employeurs et des exigences des différents métiers (selon des standards internationaux)
- Revaloriser la formation universitaire en la rendant plus sélective et favorisant une meilleure insertion des jeunes diplômés sur le marché du travail
    - limiter l'entrée à l'université après le baccalauréat:
        - sélectivité à l'entrée de l'Université
        - inscrire une proportion grandissante de bacheliers jusqu'à atteindre une large majorité d'entre eux en formation professionnelle/technique à la fin du lycée plutôt qu'en université à mesure que la formation professionnelle sera revalorisée.
    - opérer une réelle sélection dans le parcours LMD pour le passage à chaque niveau, à mesure que l'articulation avec le marché du travail sera assurée
        - sélectivité dans le passage de la licence au master puis du master en post-doc ;
        - rééquilibrage en faveur de vraies licences professionnelles par rapport aux licences académiques à mesure;
        - priorité aux masters reconnus internationalement sur le marché du travail (MBA, Chartered accountant, Chartered logistics, etc.)
- Orienter une fraction plus importante des effectifs de l'enseignement supérieur vers les disciplines scientifiques et technologiques, reconnues sur le marché du travail
    - quantifier les effectifs dont l'économie aura besoin (nombre d'ingénieurs, de techniciens, de médecins, etc.)
    - rééquilibrage numérique vers les formations assurant des débouchés sur le marché du travail ;

  - accent mis sur la « formation technique » (techniciens, techniciens supérieurs, ingénieurs, gestionnaires, financiers, commerciaux techniques, etc.)
  - renforcer/développer les universités et instituts technologiques notamment dans les secteurs/disciplines stratégiques pour le développement de l'Algérie ;

- Etablir un numerus clausus pour les formations littéraires (langues, histoire, sociologie, psychologie, etc.) à faibles débouchés professionnels
  - revalorisation de la qualité des études littéraires et la formation des futurs professeurs à tous les stades de l'enseignement en rendant les formations universitaires élitistes et exigeantes ;
  - limitation du nombre d'étudiants pour éviter les voies sans débouchés professionnels : formation pour l'enseignement principalement, quelques domaines de la fonction publique et les quelques débouchés professionnels dans le secteur privé.

- Développer des diplômes aux standards internationaux au sein des universités dans deux directions :
  - une généralisation des doubles diplômes avec des établissements étrangers avec une optique différente selon les paliers concernés:
    - au niveau des masters et licences professionnelles, ce sera notamment le cas pour les sciences économiques et de gestion (MBA, Chartered accountants, CFA, CMA, Chartered logistics) puis pour le droit, la médecine, l'architecture et les différents ingéniorats ;
    - au niveau des licences et masters académiques et des écoles doctorales, les partenariats se mettront en place d'abord avec les écoles doctorales afin d'assurer la formation d'un corps de professeurs algériens de niveau international en Algérie puis, au fur et à mesure, en master puis en licence.
  - tous les diplômes universitaires spécifiquement algériens, dans les secteurs public ou privé, devront obtenir un label international à horizon de 10 ans.

- Renforcer une architecture pyramidale des universités afin de concentrer les moyens matériels et pédagogiques aux différents paliers d'enseignement afin d'éviter un saupoudrage inefficace :
  - des universités d'envergure régionale qui auront vocation à se concentrer sur des licences
    - assurer un enseignement de qualité en licences avec des licences professionnelles articulées sur les besoins professionnels locaux
    - pourvoyeuses d'étudiants bien formés souhaitant poursuivre leurs études en master /doctorat pour les universités nationales
  - des grandes universités d'envergure nationale qui assureront des enseignements de la licence au doctorat

        - imposer des critères stricts pour l'accréditation des masters par le Ministère de l'enseignement supérieur (potentiel en termes de nombre d'étudiants, réels débouchés professionnels académiques ou en entreprise)
        - en mesure de passer des partenariats avec des universités internationales de référence pour proposer des doubles diplômes aux étudiants dans toutes les filières
    - parmi ces universités d'envergure nationale, mettre en place des filières d'excellence dans toutes les disciplines, avec une forte sélection et des enseignements plus exigeants afin de créer une élite basée sur le mérite scolaire.

- Permettre une forte implication des entreprises dans les diplômes à vocation professionnelle (licences professionnelles, masters professionnels) et créer des incitations matérielles à le faire ;
    - créer des passerelles pour les salariés du secteur privé et du secteur public qui souhaiteraient enseigner
    - développer les formations en alternance, en créant des incitations fiscales pour les entreprises pour l'embauche des étudiants issus de ces formations
    - mettre en place de programmes de stage pratiques pour les étudiants des universités, écoles spécialisées et autres organismes de formation.
    - Impliquer les établissements de formation dans l'insertion de leurs diplômés[15]
    - systématiser les stages en entreprise en les rendant obligatoires dans la scolarité et pour l'obtention du diplômé
    - mettre en place des pépinières d'entreprises et des formations à l'entreprenariat au sein des universités
- Articuler les curricula en fonction des besoins en qualifications :
    - impliquer les entreprises (y compris entreprises étrangères établies en Algérie) dans la définition des programmes de formation au niveau national et également au niveau des établissements, notamment pour les formations techniques ;
    - définir des benchmarks de formation à partir de l'expérience de pays qui ont performé dans les différents secteurs vers lesquels s'oriente l'Algérie (pays émergents et pays industrialisés). ;
    - faire correspondre les besoins des entreprises et les qualifications identifiées à l'aide du benchmark pour en déduire des profils de qualifications à offrir.

[15] Voir le chantier sur la responsabilisation des acteurs du système éducatif et celui sur l'autonomie des établissements

CHANTIER 19 : REVALORISER LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE

Permettre une formation continue tout au long de la vie.

Formation professionnelle

- Créer un observatoire des qualifications et de la formation professionnelle, indépendant, qui aura pour rôle de :
    - suivre les qualifications offertes par le système de formation de façon régulière ;
    - évaluer (par enquête notamment) les besoins des entreprises ;
    - animer des groupes de réflexion impliquant acteurs du secteur de l'enseignement, de l'administration et acteurs du secteur privé ;
    - suivre la qualité des organismes de formation professionnelle, des entreprises de formation professionnelle continue et des diplômes professionnels en formation continue (c'est cet organisme qui prendra en charge l'enquête nationale d'évaluation des qualifications notamment) ;
    - mettre en place et suivre des indicateurs de performance en termes de qualité et de résultats (Placements sur le marché du travail etc.) ;
    - veiller à ce que les formations continues diplomates débouchent sur des diplômes reconnus par le marché du travail (enquêtes auprès des entreprises, critères d'insertion professionnelle à la suite du diplôme etc.)
- Accroître fortement la qualité des enseignements professionnels et l'articulation avec le monde du travail et ouvrir de vrais débouchés en formation professionnelle des la fin du collège a ceux qui ne souhaitent ou ne peuvent pas continuer leurs études
- Sélectionner un certain nombre de domaines de la formation professionnelle[16] et imposer une accréditation par des labels internationaux (ex. Edexel, etc.) à l'ensemble des établissements de formation professionnelle œuvrant dans ces domaines. Ceci permettra d'assurer une qualité et un renouvellement permanent de leur formation, ainsi qu'une reconnaissance de leur formation auprès des multinationales qui viendront s'installer en Algérie

Formation professionnelle continue et formation continue

- Pour les travailleurs :
    - mettre en place un congé individuel de formation (CIF) : sous certains critères, le salarié peut bénéficier d'un congé formation, en conservant son poste et sa rémunération
    - mettre en place un droit individuel à la formation : pour chaque mois travaillé, un compte épargne formation est crédité donnant droit à un budget formation

[16] Issus de la stratégie industrielle, des secteurs en plein essor, etc.

- Pour les individus en recherche d'emploi : mettre l'accent sur la formation continue dans le cadre de l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi (voir thème économie et emploi)
    - instaurer un droit à la formation : tout individu en recherche active d'emploi peut revendiquer le droit à disposer d'une formation dans le cadre d'un projet professionnel ;
    - évaluer les compétences des chercheurs d'emploi de façon individualisée ;
    - définir un plan de formation et un coaching personnalisés dans le cadre d'un projet professionnel.
- Impliquer les universités et les centres de formation professionnelle publics dans la formation continue:
    - possibilité pour des travailleurs de suivre des formations « diplômantes » à l'université en cours du soir, ou dans des établissements de formation professionnelle (dans le cadre du CIF)
    - apport d'un complément de revenus aux universités
- Créer un équivalent du CNAM (Conservatoire National des Arts et Métiers) afin de permettre aux adultes de revaloriser leurs qualifications en obtenant un diplôme plus élevé, réorienter leur carrière professionnelle etc. ;
- Ouvrir le secteur de la formation professionnelle continue au privé en créant un statut d'entreprise de formation avec des critères simplifiés (critères standard de création d'entreprise, disposer d'un programme de formation et de formateurs permanents ou consultants formateurs, avoir dispensé une formation payante pour une entreprise lors du dépôt du dossier) ;
- Instaurer une liberté de choix pour les entreprises et les individus de la formation continue de leur organisme de formation continue et des domaines et types de formation
- Structurer le financement de la formation continue et l'allocation des fonds pour atteindre les efforts financiers et qualitatifs internationaux.

CHANTIER 20 : COMPLEMENTARITE ENTRE ENSEIGNEMENT PUBLIC ET PRIVE

- Favoriser le développement d'un enseignement privé de qualité au primaire et au secondaire qui prendra en charge une partie des énormes besoins d'éducation dans les prochaines années :

- Créer un « chèque formation » pour les enfants issus de milieux défavorisés
  - Mener une évaluation pilote (expérience) à travers tous les pays, dans le pré-scolaire et le primaire, sur une population d'enfants issus de familles défavorisées : accorder des « chèques formation » aux familles et les laisser choisir l'établissement où sera scolarisé leur enfant (un enfant par famille).
  - Evaluer l'effet sur la performance des élèves.
- Soumettre le secteur prive à une régulation stricte de la qualité de la part de l'Etat :
  - Un suivi étroit du respect du cahier des charges, de la qualité des curriculums, du respect des critères (à minima) du secteur public dans le recrutement des enseignants
  - Des visites de l'inspection
  - Des contrats de performance clairement définis avec les établissements
    - résultats des élèves
    - insertion sur le marché du travail
  - Un conseil d'établissement qui devra comporter des parents d'élèves (qui auront un droit de regard) et des représentants de l'Etat (à titre d'observation), pour les établissements du pré- scolaire au secondaire

- Favoriser le développement d'un enseignement supérieur privé d'excellence, complémentaire des universités publiques :
  - ouvrir totalement le secteur de l'enseignement supérieur au secteur privé :
    - mettre en place la commission devant statuer sur les agréments à accorder aux universités privées ;
    - permettre aux grandes universités publiques algériennes de créer des universités privées avec des partenaires reconnus internationalement ;
    - favoriser les projets privés en partenariat avec des établissements reconnus internationalement
  - multiplier les partenariats entre les universités privées algériennes et les universités internationales de renom
    - créer une université d'envergure africaine en partenariat avec une université de rang mondial à capitaux mixtes publics-privés (40% pour l'Etat et 60% privés)
    - permettre aux grandes universités et écoles algériennes de créer des facultés et universités privées en partenariat avec de grandes universités internationales
- Accorder des subventions publiques aux établissements privés dans l'enseignement supérieur :

- Aucune subvention publique ne sera accordée avant que les établissements n'aient fait leurs preuves : en matière d'insertion des étudiants sur le marché du travail, de qualité des enseignements etc.
- Les établissements qui auront rempli un certain nombre de critères de performance recevront une subvention égale à 20% du budget reçu par leurs équivalents du secteur public

CHANTIER 21 : CREER DE PLUS GRANDES INCITATIONS A LA RECHERCHE

Renforcer les incitations à la recherche, à la fois à l'université et au sein des entreprises sur la base de critères de performance et en accord avec les objectifs de développement du pays

- Valoriser la recherche et créer de fortes incitations pour les universités et les chercheurs
  - inclure des critères liés à la recherche dans l'évaluation de la performance des universités (ex : publications, brevets etc.) :
    - fixer des objectifs qualitatifs et quantitatifs traduisant les critères de performance de la recherche ;
    - récompenser significativement les universités qui les atteignent
      - indexer les futurs budgets de recherche sur l'atteinte de ces objectifs
      - accorder des moyens supplémentaires aux équipes les plus performantes (primes pour les laboratoires, moyens matériels, bourses de post-doctorat, de séjours de recherche à l'étranger, budget pour recevoir des chercheurs étrangers etc.) ;
  - Créer de fortes incitations à la recherche pour les chercheurs/enseignants :
    - introduire des critères de recherche pour l'évolution de carrière des enseignants, la recherche permettant d'accélérer l'ascension dans les échelons ;
    - introduire des critères de performance dans la recherche pour le passage au grade de professeur des universités ;
    - instaurer un système de primes individuelles et collectives indexées sur les performances en recherche ;
    - financer totalement la participation à des colloques internationaux ayant une réputation mondiale et des séjours de recherche dans les laboratoires d'universités prestigieuses pour les chercheurs et thésards performants ;
    - développer les thèses en entreprises en créant un statut de thèses de doctorat financées par les entreprises (avec allègement fiscaux)
  - Permettre aux chercheurs algériens établis à étranger et ayant un haut niveau (critères de publications, de brevets etc.) de participer à l'effort de recherche fait en Algérie
    - enseigner en Algérie à temps partiel dans les écoles doctorales notamment
    - bénéficier de financement pour des cotutelles de thèse en Algérie ou d'années sabbatiques de leurs institutions à l'étranger pour enseigner et mener des projets de recherche en Algérie.

- pour les meilleurs chercheurs algériens établis à l'étranger, notamment dans les domaines technologiques clés pour l'Algérie, se voir accorder des chaires et avoir la possibilité de créer des laboratoires de recherche en Algérie (avec moyens financiers mis à leur service)
- simplifier les procédures d'allocation de budgets de recherche, et permettre notamment aux laboratoires d'accéder aux devises étrangères.

- Développer la coopération scientifique internationale, en priorité avec les grandes universités mondiales :
  - financer des séjours de recherche en Algérie pour des chercheurs étrangers de haut niveau ;
  - insérer des chercheurs et équipes de recherche algériens dans des projets de recherche d'université étrangère et des projets internationaux ;
  - encourager les cotutelles de thèse avec des professeurs étrangers ;
  - financer des post-docs à l'étranger pour les meilleurs thésards.

- Réorganiser la recherche afin de concentrer les moyens et créer des pôles de recherche d'envergure
  - accorder une plus grande autonomie aux universités dans le choix des domaines de recherche, au-delà de ceux identifiés dans le cadre de la stratégie industrielle ;
  - concentrer les efforts de recherche (créer des pôles de recherche de taille significative, en évitant l'émiettement de l'effort de recherche sur tout le territoire ;
  - concentrer les écoles doctorales avec une limite de deux écoles doctorales dans chaque discipline à l'échelon national) ;
  - imposer une présence de chercheurs exerçant à l'étranger (Algériens et non Algériens) dans les conseils scientifiques des universités.
- Orienter la recherche vers les besoins réels et en cohérence avec la stratégie de développement :
  - accorder une priorité aux budgets recherche dans les domaines considérés comme prioritaires pour la stratégie nationale de développement ;
  - impliquer les entreprises dans les actions de recherche dans ces domaines : créer des partenariats publics privés entre universités et entreprises pour des projets de recherche et d'innovation, notamment dans les domaines identifiés comme clés ;

- développer des partenariats entre les centres de recherche nationaux et ceux des entreprises étrangères établies en Algérie et rendre ces partenariats obligatoires pour les domaines technologiques stratégiques ;
- accorder des subventions publiques pour des projets de recherche dans le cadre de telles joint-ventures. Instaurer un crédit d'impôt recherche (défiscaliser le total des charges sur les ingénieurs de recherche employés dans le cadre de programme de recherche et d'innovation).

Deuxième levier :

Bâtir un système éducatif et de formation plus équitable

La réduction des inégalités, dans toutes leurs dimensions, que ce soit en termes d'accès au savoir, de réussite scolaire, de moyens budgétaires est un enjeu majeur à relever. Cet objectif d'équité a été en grande partie atteint en termes d'accès. L'enjeu aujourd'hui est que la qualité du système, les chances qu'il offre aux diplômés de trouver du travail et que les savoirs acquis soient améliorés de manière équitable dans toutes les strates de la société et dans toutes les Wilayas du pays. Il est également primordial de hisser la réussite scolaire pour tous au rang de priorité majeure du système éducatif. L'échec scolaire est un véritable handicap pour l'insertion des jeunes Algériens au sein de la société et il constitue également une grande source d'inefficacité de la dépense publique.

Réduire le poids des inégalités (sociales, géographiques, d'accès au savoir, de ressources etc.) sur les performances scolaires des élèves et remettre la réussite scolaire pour tous au centre des objectifs du système éducatif.

CHANTIER 22 : REDUIRE LES INEGALITES FACE A L'ECOLE.

Valoriser la réussite scolaire et réduire l'impact des inégalités sociales sur la réussite scolaire.

Ce chantier s'attèle aux inégalités sociales, à la source de disparités importantes en termes d'accès à l'éducation et en termes de réussite scolaire (entre régions, wilayas, établissements, catégories sociales, sexe, etc.). Nous proposons une innovation majeure pour atteindre l'objectif assigné à l'éducation de donner à chacun une chance d'acquérir le capital humain qui lui permettra de mener une vie meilleure : valoriser la réussite scolaire en créant des incitations matérielles pour les élèves, notamment ceux des milieux les plus défavorisés, pour poursuivre leur scolarité (aides directes, bourses au mérite, voyages d'études, « Erasmus local» etc.). Les politiques à mettre en œuvre consistent à concentrer les moyens budgétaires sur les foyers les ménages pauvres, valoriser la réussite scolaire, créer des incitations auprès des élèves et de tous les acteurs intervenant dans leur éducation.

- Accorder des aides directes sur critères sociaux combinés à la réussite scolaire :
  - accorder une bourse sur critères sociaux pour les élèves défavorisés (cf. incitations matérielles dans les zones rurales déshéritées -Nabni 2012-) notamment sous condition d'assiduité scolaire
    - cette bourse doit couvrir les frais de matériel scolaire pour les ménages ayant un revenu en dessous d'un seuil à définir ;
    - cibler davantage les ménages les plus pauvres[17] en différenciant l'aide octroyée selon le niveau de revenus des foyers.
  - impliquer davantage les parents dans la scolarité de leurs enfants en contrepartie de l'octroi de ces bourses:
    - sensibiliser les parents pour une plus grande implication dans le suivi de la scolarité de leurs enfants : information/formation sur le système scolaire, les aides disponibles, les difficultés des enfants, leur rôle dans le suivi de leurs enfants etc.
    - permettre aux parents, notamment dans les zones rurales et zones défavorisées, de noter les enseignants (absentéisme etc.), avec des résultats rendus publics et entrant dans les critères d'évaluation des wilayas, des établissements et des enseignants ;
    - coupler les efforts en direction des zones/familles défavorisées avec le plan national de lutte contre l'analphabétisme des adultes afin de rapprocher les parents de l'école tout en les aidant à acquérir des bases d'écriture et de lecture

[17] Nous supposons ici que dans le cadre du thème sur la protection sociale, un ciblage des ménages les plus pauvres sera mis en œuvre afin de ne plus subventionner de la même façon tous les ménages et de concentrer davantage de moyens sur les plus nécessiteux

- Accorder un budget supplémentaire pour les établissements ruraux à dépenser comme ils le souhaitent (en partenariat entre l'école et le village) en fonction de l'amélioration des taux réussite scolaire (notamment pour les garçons issus de milieux défavorisés etc.)

- Créer un compte « capital réussite » pour les enfants des ménages ayant un revenu inférieur à 2 fois le salaire minimum (en se basant sur le ciblage, le niveau seuil de revenu devra être défini plus précisément) :
  - conditionner une partie de l'aide accordée aux familles défavorisées à la poursuite des études jusqu'à leur terme obligatoire et accorder une aide plus importante à ceux qui font l'effort de décrocher un diplôme avant leur sortie du système scolaire.
  - créer un compte bancaire (ou postal) pour les élèves dès leur entrée dans le système scolaire. Chaque année où l'élève passe au palier supérieur, ce compte « capital réussite » est abondé.
  - conditions « d'octroi » du capital accumulé :
    - si l'élève sort du système éducatif avant la fin de la période obligatoire sans aucun diplôme (de l'enseignement général ou de l'enseignement professionnel), il ne reçoit rien.
    - plus l'élève reste dans le système éducatif, plus son compte est abondé (montant annuel croissant). Au moment où il obtient son diplôme et sort du système éducatif, soit il reçoit 40% du capital et ses parents 60%, soit le capital permet d'avoir accès à un crédit à taux préférentiel pour financer une partie des études supérieures (à l'université, en formation professionnelle, etc.)
    - pour les meilleurs élèves à l'issue du parcours dans l'enseignement professionnel ou universitaire, ce capital viendra s'ajouter à une bourse d'étude à l'étranger.

- Valoriser la réussite scolaire dans tous les établissements :
  - accorder une « bourse non monétaire » au mérite pour les élèves méritants
  - établir un critère de réussite scolaire et accorder une bourse sous forme d'un montant financier et/ou de récompenses matérielles: ordinateur/tablette/ouvrages éducatifs/abonnement internet à la maison/ semaines de vacances/ séjours linguistiques, etc.
  - créer une émulation au niveau national : sélectionner, chaque année, dans chaque wilaya, 10 élèves en dernière année d'école primaire, 10 élèves en dernière année de collège selon des critères de réussite scolaire pour bénéficier de programmes spéciaux de formation (voyages d'études, équipements informatiques, tutorat, participation aux concours internationaux)

- créer des incitations au niveau de l'établissement pour une prise en charge des élèves en difficulté

- Commencer la généralisation du pré- scolaire par les milieux défavorisés (campagnes, quartiers populaires etc.), en lui donnant le mandat explicite de développement des facultés des élèves, de sociabilisation des enfants ainsi que l'acquisition d'un corpus culturel

- Développer/subventionner des centres aérés, centres de vacances en zones défavorisées :
  - faire financer par les APCs, en partenariat avec des associations, organismes et entreprises privés, ces infrastructures et proposer des tarifs croissants avec les revenus ;
  - favoriser la mixité sociale et les échanges inter-wilayas (créer des villages de vacances communs à plusieurs wilayas par exemple) ;
  - former le personnel d'encadrement et permettre à des lycéens en fin de parcours et des étudiants d'avoir un revenu et une activité extrascolaire (pré requis : formation de secouriste et notion de pédopsychiatrie).

- Mieux prendre en charge les handicapés :
  - dans des établissements non spécialisés pour les handicaps légers pour favoriser leur intégration et l'acceptation des différences;
  - dans des établissements spécialisés, à créer/renforcer, qui disposeront de moyens renforcés lorsque le handicap nécessite des expertises particulières.

- Accentuer l'effort dans la lutte contre l'analphabétisme et l'illettrisme au sein de l'ensemble des populations en ciblant certaines populations :
  - accentuer l'effort sur les jeunes sortis du système scolaire et sur les populations des zones défavorisées ;
  - assurer une coordination avec la politique de l'emploi dans le cadre de la réinsertion professionnelle des exclus du marché du travail.

Assurer une allocation budgétaire tenant compte des inégalités sociales et de performance

En complément aux propositions ci-dessus, il est nécessaire de revoir les critères d'allocation de ressources budgétaires destinées à l'éducation. L'Algérie a considérablement accru le budget alloué à l'éducation, mais on constate des disparités importantes entre régions, catégories sociales et sexe à la fois en termes de réussite scolaire et d'accès à l'éducation. En parallèle, on observe des disparités de moyens entre zones géographiques, entre établissements, entre matières d'enseignement etc. Une innovation majeure à introduire consiste à aligner les dépenses (par wilayas, établissements, paliers d'enseignement, etc.) avec les indicateurs de qualité et de performance.

- Rationalisation de l'organisation du système éducatif, notamment pour faire en sorte qu'une plus large fraction des dépenses soit effectivement consacrée aux postes contribuant directement à la qualité de l'éducation (cibler les dépenses sociales, réduire les effectifs du personnel n'entrant pas directement dans l'input de l'enseignement) ;

- A partir de l'évaluation nationale de la qualité et de la performance du système éducatif, réaliser une cartographie des dépenses d'éducation (ensemble des dépenses) eu égard à la qualité et la performance réalisées :
  - construire des indicateurs de performances de la dépense publique : rapporter des indicateurs de qualité/performance à la dépense réalisée
  - fixer des priorités budgétaires en fonction de l'état des lieux du système éducatif tel qu'il ressort des tests de performance;
  - introduire des critères de performance dans l'affectation des budgets.
  - identifier les postes budgétaires « sensibles » : ceux ayant le plus d'impact sur la qualité de l'éducation (sur les indicateurs)
  - définir des indicateurs de dispersion des dépenses budgétaires selon les zones géographiques, les établissements, les paliers d'enseignement etc. (Identifier les inégalités de moyens dans les postes « sensibles »)
  - dresser une cartographie des dépenses pour les zones (au sens large, c'est à dire zones géographiques, établissements etc.) ayant les performances les plus faibles
  - affecter les ressources de manière à réduire les inégalités régionales, entre wilayas, entre établissements ;

- Définir un ratio cible de dépenses par élève et par diplômé à horizon 2020 et des standards de qualité et de performance associés :
  - mesurer les écarts à la cible au niveau le plus fin, en séparant les dépenses de l'administration centrale de celles entrant directement en input au niveau local (établissements)

- évaluer les efforts budgétaires pour réorganiser le système éducatif afin d'atteindre ces objectifs : se fixer des objectifs intermédiaires et mesurer les performances atteintes systématiquement et piloter les efforts pour atteindre les objectifs finaux.

- Identifier les « zones prioritaires » en matière d'effort budgétaire :
  - recenser les établissements dans les zones les plus défavorisées afin de mieux les cibler en termes de moyens et de types de dépenses :
  - allouer des budgets plus conséquents pour les établissements des zones défavorisées, dans le cadre d'une plus grande autonomie des établissements scolaires, afin de recruter des enseignants qui assureront un soutien scolaire (cf. chantier sur l'autonomie des établissements)
  - agir plus directement sur les déterminants de l'échec scolaire, de la capacité d'apprentissage des élèves etc., en allouant des moyens plus importants :
    - personnels encadrants : enseignants, aides scolaires, conseillers d'orientation, etc.
    - disponibilité du matériel scolaire et pédagogique
    - enveloppes pour les incitations financières et non financières pour les enseignants et les élèves.
- Identifier précisément le premier décile des performances des établissements à l'aide d'une évaluation systématique semestrielle et leur consacrer des moyens plus importants
- Dégager des enveloppes budgétaires pour lutter de manière plus ciblée contre l'échec scolaire des garçons, beaucoup plus élevé que celui des filles, à tous les paliers d'enseignement et dans toutes les disciplines :
  - des programmes spécifiques seront conçus avec des indicateurs de performance pour réduire le décrochage scolaire des garçons qui pose un grave problème de déséquilibre à terme pour la société ;
  - ces programmes pourront s'inspirer des programmes similaires poursuivis dans les pays les plus avancés dans ce domaine (pays scandinaves, Canada) ou les organismes internationaux qui se sont penchés sur ces questions (Unesco, OCDE)

Troisième levier :

Bâtir un système éducatif plus épanouissant pour les élèves.

Il s'agit de proposer des innovations majeures portant notamment sur le contenu, l'orientation des élèves et la flexibilité des parcours (passerelles entre filières etc.). Nous proposons également des mesures visant à améliorer les conditions de travail et de vie des étudiants.

CHANTIER 23 : MEILLEURE ORIENTATION DES ELEVES ET PASSERELLES EN DIFFERENTS CURSUS.

Assurer une meilleure orientation des élèves et créer des passerelles entre les différents types d'enseignement

Ce chantier se propose de tracer des pistes innovantes en matière d'architecture de l'enseignement, afin de réduire les sources d'échec, de redoublement, de faible performance des élèves[18], et de mieux tenir compte des souhaits des étudiants tout au long de leur vie scolaire.

- Mieux orienter les élèves tout au long de leur vie scolaire (information, conseils et suivi, etc.) et leur donner plus de liberté dans le choix de leur orientation et de leur établissement (enseignement post bac notamment).
    - Organiser des forums des métiers avec des professionnels expérimentés, des jeunes diplômés venant d'entrer en poste, des professionnels des ressources humaines, des entreprises.
    - Créer un site Internet consacré à l'orientation des élèves : filières à travers le territoire, conditions d'admission et débouchés potentiels : types de métiers, les entreprises qui recrutent, etc.
- Supprimer la limite de deux ans pour la validité du Bac qui est un handicap majeur pour l'établissement de passerelles entre filières universitaires et pour la mobilité des étudiants entre filières
- Une meilleure orientation entre les filières techniques et tertiaires, entre l'enseignement général et l'enseignement professionnel :
    - revaloriser la formation professionnelle et technique pour que le choix de ces filières ne soit pas perçu comme une seconde voie ;
    - sensibiliser les élèves très tôt dans leur scolarité aux technologies et métiers techniques (campagne de sensibilisation auprès des parents et des élèves sur les opportunités professionnels offertes par l'enseignement technique/professionnel).
- Permettre des passerelles entre les diplômes professionnels et les universités technologiques et à une proportion moindre avec les universités « généralistes », pour rendre le parcours des étudiants plus flexible, leurs ouvrir de nouvelles opportunités
- Laisser les élèves libres de postuler à l'université de leurs choix
    - mettre fin à l'affectation administration des élèves aux universités
    - ouvrir 50% des effectifs de toute université à des étudiants de toutes les Wilayas du pays

[18] Comme l'ont révélé les rares tests internationaux auxquels l'Algérie a participé.

- Flexibiliser les parcours entre le monde professionnel et le monde académique en autorisant l'inscription en licence /master professionnel après quelques années d'expériences professionnelles probantes.
- Accorder l'autonomie de recrutement des élèves aux universités19 : choix des élèves sur dossiers, avec entretien oral.

[19]Voir chantier consacré à l'autonomie des établissements d'enseignement

CHANTIER 24 : NOUVELLE PEDAGOGIE D'ENSEIGNEMENT.

Une pédagogie axée sur l'éveil intellectuel et culturel des élèves, la construction de leurs capacités d'analyse et d'innovation

L'innovation majeure à opérer, par dessus tout, concerne la pédagogie et le renforcement de l'enseignement des langues étrangères.

- Faire du pré- scolaire un véritable lieu d'éveil pour les enfants. Orienter la pédagogie afin de sociabiliser les enfants, stimuler leur curiosité intellectuelle, et palier les manquements dans l'éducation de base dus aux origines sociales.

- Rompre rapidement avec la logique actuelle qui consiste en un enseignement basé sur la simple capacité des élèves à mémoriser et reproduire ce qu'ils ont appris en classe.
- Favoriser l'adoption de méthodes pédagogiques favorisant l'éveil intellectuel, la capacité à résoudre de nouveaux problèmes, à travailler en groupe et en mode projet. Le travail en mode projet sera d'abord introduit en classes de seconde et première, avant d'être introduit dans les classes inférieures à horizon de 5 ans.
    - utiliser des méthodes pédagogiques qui développent les capacités critiques des élèves et introduire des activités culturelles dans le primaire ;
    - organiser des ateliers de travaux pratiques et des séances de jeux éducatifs sur ordinateur afin de familiariser les enfants avec les outils informatiques ;
    - faire du sport, des activités d'éveil et des activités artistiques l'après-midi.
- Réduire le nombre de matières qui s'avère trop élevé, et réorienter l'effort (volume horaire et poids dans la notation) sur l'acquisition de compétences de base : ainsi, au primaire, renforcer l'enseignement en écriture, lecture, calcul, et langues ;
- Limiter les devoirs « théoriques » à la maison et privilégier des exercices en classe et des devoirs pratiques à la maison, prenant en compte l'environnement des élèves et leurs centres d'intérêt (pour les sujets de projets en groupes par exemple) ;
- Accroître significativement les moyens destinés à l'enseignement des langues dès le primaire et favoriser, à tous les paliers, un apprentissage plus rigoureux des langues arabe, tamazigh et langues étrangères (français et anglais en priorité);
- Reprendre l'enseignement des matières scientifiques en français à l'école afin d'assurer une plus grande cohérence avec l'université, le monde professionnel et la formation des enseignantsqui continue à se faire en français à l'université ;
- Introduire l'enseignement de l'anglais au primaire et intensifier la formation des enseignants en langues et expérimenter l'enseignement avec deux professeurs pour les langues étrangères ;

- Prendre les mesures nécessaires de soutien (soutien psychologique, aide sociale etc.) pour éviter l'abandon scolaire ;
- Mettre en place des postes « d'aide pédagogique », mutualisés entre plusieurs établissements qui auront pour rôle d'assurer des séances parallèles pour des élèves qui en ont besoin (élèves en difficultés etc.), rassemblés en groupes par niveau, assurer un soutien scolaire et apporter de l'aide aux enseignants en matière pédagogique.

CHANTIER 25 : AMELIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL ET DE VIE DES ETUDIANTS

Faire en sorte que le cadre de vie des étudiants s'améliore en parallèle d'une plus grande efficacité du système éducatif.

La vie des étudiants doit être au cœur de la réforme du système éducatif afin de leur permettre d'étudier dans des conditions optimales (conditions de vie, accès aux TIC, matériels pédagogiques, etc.).

- Mettre en place un « plan jeunesse » avec un fond de financement (cf. économie fond pour l'éducation, l'innovation et la précarité). Le financement sera hors budget du Ministère de l'Enseignement Supérieur.
- Améliorer la disponibilité et la qualité de l'hébergement des étudiants
  - construire de nouvelles résidences universitaires et rénover les résidences existantes ;
  - favoriser des investissements immobiliers privés massifs dans des résidences universitaires de qualité dans l'ensemble des villes universitaires (terrains d'assiette à bas prix mis à disposition par les collectivités territoriales, crédits bancaires bonifiés pour les promoteurs, aides financières aux familles).
- Revaloriser les bourses pour étudiants sur la base de critères sociaux afin de les ajuster aux couts réels des services et assurer un niveau de qualité minimal (restauration, transport, hébergement, livres).
- Offrir aux étudiants des subventions pour l'acquisition d'ordinateurs portable et de tablettes :avec subvention des tablettes et ordinateurs portables produits en Algérie
- Améliorer la connectivité des universités et écoles spécialisées en mettant en place des campus WIFI
- Fournir des accès en ligne aux revues scientifiques pour les élèves de master et de doctorat.

CINQUANTE CHANTIERS DE RUTPTURE POUR BATIR l'ALGERIE DE 2020

	Leviers		*Chantiers de rupture*
ECONOMIE	*Couper progressivement le cordon de la rente budgétaire à l'horizon 2020 puis 2030 en la réorientant vers les investissements d'avenir*	1	**Engagement constitutionnel pour couper le lien à la rente et l'investir dans l'avenir**
		2	**Grande réforme fiscale**
		3	**Maitrise de la demande énergétique**
		4	**Ciblage des transferts sociaux et nouveaux transferts monétaires**
	Transformer l'environnement de l'entreprise et de l'investisseur pour en faire un climat des affaires des plus attractifs	5	**Environnement des affaires de classe mondiale**
		6	**Quatre ans pour transformer le secteur financier**
		7	**Foncier industriel et économique au service de la diversification**
	Engager la nation dans une stratégie économique volontariste et cohérente pour un nouveau modèle de croissance et de diversification	8	**Nouvelle Politique Industrielle**
		9	**Soutien aux exportateurs et facilitation du commerce**
		10	**Politique d'ouverture cohérente et maitrisée**
	Adopter une nouvelle approche des politiques de l'emploi et de l'informel	11	**Refonte des instruments de soutien à l'emploi**
		12	**Approche nouvelle pour l'informel**
	Changer de manière fondamentale le cadre de gouvernance économique et l'approche de l'Etat en matière de conduite de la politique économique	13	**Refonte du rôle de l'Etat actionnaire et régulateur**
		14	**L'entreprise au cœur du pilotage économique**
		15	**Pilotage économique entièrement remodelé**
EDUCATION	*Mettre le pilotage par la qualité et la performance au cœur de la politique d'éducation, à tous les niveaux*	16	**Responsabilisation et pilotage par la performance du système éducatif**
		17	**Autonomie accrue des établissements**
		18	**Cursus universitaires mieux articulés aux besoins de l'économie**
		19	**Revaloriser la formation professionnelle et technique**
		20	**Complémentarité entre enseignement public et privé**
	Bâtir un système éducatif et de formation plus équitable	21	**Créer de plus grandes incitations à la recherche**
		22	**Réduire les inégalités face à l'école**
	Bâtir un système éducatif plus épanouissant pour les élèves	23	**Meilleure orientation des élèves et passerelles entre différents cursus**
		24	**Nouvelle pédagogie d'enseignement**
		25	**Améliorer les conditions de travail et de vie des étudiants**
SANTE	*Mettre le pilotage par la qualité et la performance au cœur de la politique de santé publique*	26	**Evaluer et contrôler la qualité des soins et la performance**
		27	**Responsabiliser les acteurs et systématiser la contractualisation**
		28	**Gérer et prendre les décisions au plus près du terrain**
	Permettre un accès équitable à des soins sécurisés et de qualité	29	**Redéfinir les modes de gestion et d'approvisionnement des produits de santé**
		30	**Amener le soin au plus près du citoyen et sortir de l'hospitalo-centrisme**
		31	**Réduire le poids de la dépense de santé pour les ménages**
	Construire la complémentarité entre les secteurs public et privé au bénéfice du patient	32	**Donner une place reconnue et contrôlée aux opérateurs privés dans le système de santé**
		33	**Développer un espace 'privé à but non lucratif' pour les priorités de santé publique**
VILLES	*Mettre en œuvre concrètement un véritable aménagement du territoire*	34	**Redonner une cohérence et un équilibre au territoire**
		35	**Mettre en place des gouvernorats pour piloter le rééquilibrage entre agglomérations**
	Redonner une cohérence et un ordre à nos villes et nos villages	36	**Améliorer significativement la qualité de la vie dans les villes et les villages**
		37	**Améliorer l'intégration des citoyens algériens à leur environnement**
CULTURE	*Construire de nouveaux rapports entre l'Etat et les acteurs culturels et œuvrer à la (ré)appropriation de l'espace artistique et culturel par les citoyens*	38	**Augmenter l'offre culturelle et démocratiser son accès**
		39	**Libérer les initiatives et soutenir l'industrie culturelle**
		40	**Assurer la préservation et la valorisation du patrimoine**
GOUVERNANCE	*Faire de la redevabilité et de la responsabilisation de l'Etat et de ses institutions vis-à-vis du citoyen le socle de l'action publique*	41	**Faire de l'Algérie un des pays les plus transparents dans l'action publique**
		42	**Création d'une Agence Indépendante d'Evaluation des Politiques Publiques**
		43	**Faire du Parlement un acteur clé de l'évaluation de l'action de l'Etat**
	Créer un cadre permettant à la société civile de se doter de réels outils de contre-pouvoir	44	**Lever les obstacles qui entravent les libertés publiques**
		45	**Soutenir les associations qui évaluent et responsabilisent l'Etat**
	Lever les obstacles qui entravent l'indépendance et l'autonomie des institutions, au-delà des textes existants qui ne les consacrent qu'en théorie	46	**Mesures pour une indépendance effective et réelle de la Justice**
		47	**Indépendance des autorités de régulation et d'évaluation de l'action publique**
	Transformer l'Etat en catalyseur du développement économique et social par le biais d'institutions d'excellence	48	**Un « Plan Marshall » pour un Etat moderne et légitimé par sa performance**
		49	**Décentralisation pour plus de performance, de proximité et de redevabilité**
		50	**Refonte de la Présidence de la République**